



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE  
UHRENMETROPOLE  
METROPOLI OROLOGIERA  
WATCHMAKING METROPOLIS

## 28e séance du Conseil général

**Judi 2 septembre 2010 à 19h30**

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

### Procès-verbal

**Présidence** : M. Marc Schafroth

Trente-sept Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

**Présent(e)s** : M. Marc Arlettaz, Mme Katia Babey Falce, Mme Maria Belo, M. Pierre-Yves Blanc, Mme Leticia Boni, M. Pierre-Alain Borel, M. Pascal Bühler, Mme Valérie Camarda, M. Denis Cattin, M. Hughes Chantraine, Mme Célia Clerc, Mme Marie-France De Reynier Porta, Mme Sarah Diaz, M. Bastian Droz, M. Laurent Duding, Mme Monique Erard, M. Charles-André Favre, Mme Aline Fleury, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth, M. Michel Hess, Mme Julie John, M Philippe Kit-sos, M. Paul-André Liard, Mme Silvia Locatelli-Caruncho, M. Angelo Locorotondo, Mme Sylvia Morel, M. Claude-André Moser, Mme Mariette Mumenthaler, M. Daniel Musy, Mme Marie-Claire Pétremand, M. Pierre-André Rohrbach, M. Marc Schafroth, M. Adrien Steudler, M. Yves Strub, M. Christophe Ummel, M. Inan Vurucu.

**Excusé(e)s** : Mme Esma Aris, M. Théo Bregnard, M. André Schreyer, M. Francis Stähli.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

**Le PV N°24 est adopté sans modification.**

**M. Marc Schafroth, Président :** Bonsoir. Tout d'abord, nous devons accueillir de nouveaux membres dans les rangs du Conseil général. Je souhaite la bienvenue à Mme Leticia Boni, qui rejoint les bancs du PS en remplacement de M. Serge Vuilleumier, ainsi qu'à M. Paul-André Liard, qui rejoint les bancs de l'UDC, en remplacement de M. Jean-Charles Legrix.

Pour terminer, je souhaite la bienvenue à M. Jean-Charles Legrix, qui a rejoint le Conseil communal. Monsieur le Conseiller communal, au nom du Conseil général, je vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre nouvelle fonction.

### **Interpellation urgente**

#### Comptage des piétons en ville de la chaux de fonds

Dans la mesure où ce comptage est important, devant même éviter toute ingérence d'une quelconque manifestation externe, le Conseil communal peut-il nous dire s'il était vraiment judicieux de l'annoncer auparavant par voie de presse, donnant les lieux et heures de comptage, et prenant par là le risque de voir certaines associations de défense de la mobilité douce interférer dans la neutralité de cette démarche?

Hughes Chantraine, Michel Hess, Paul-André Liard, Adrien Steudler

### **Interpellation urgente**

#### Non-respect des mesures de sécurité sur les chantiers

Les élémentaires mesures de sécurité comme le port du casque et le port de protection auriculaire lors de travaux avec une perforatrice, par exemple, ne sont régulièrement pas respectées sur les chantiers ordonnés par notre Commune.

De telles pratiques ont inévitablement des coûts humains sans parler des coûts sur nos assurances sociales.

Quels contrôles des normes de sécurité effectue le Service communal en charge de ces chantiers ? Quels moyens possède le Service communal pour faire respecter ces mesures de sécurité ?

Ne faudrait-il pas émettre, dans le contrat avec ces entreprises, une réserve financière en cas de non-respect des mesures de sécurité afin de rendre intéressant l'application de ces mesures ?

Pierre-Yves Blanc, Mariette Mumenthaler, Fabienne Girardin, Charles-André Favre

## **Interpellation urgente**

### Notre démocratie, un droit, un devoir

Le 18 mai 2010, nous avons adopté des modifications concernant les commissions intercommunales et la commission d'urbanisme.

Nous sommes très heureux de constater que ces commissions existent. Nous constatons également que bien des commissions font un travail remarquable. Ce sont toujours de bonnes occasions d'échanges entre le CC et les membres des partis. Un bel exercice de démocratie, ceci d'autant plus que les membres nommés sont souvent le lien entre la population et le CC. C'est une des formes offertes à la population d'être représentée auprès des instances communales et de pouvoir exprimer ses préoccupations et ses attentes. Or il se trouve que d'autres commissions peinent à trouver leur rythme de croisière ....

Trop souvent, ces dernières ne remplissent pas les conditions posées dans le règlement communal ou cantonal : elles ne sont pas convoquées dans les délais fixés par le règlement, sont reportées puis annulées, se réunissent avec 2 participants sans nouvelle convocation par devoir. Certains rapports ne sont pas discutés en commission donc même pas soumis à l'approbation des membres de la commission.

Les membres de ces commissions sont souvent pris à parti par des quidams soucieux du bien de notre ville. Ces derniers s'expriment parfois par écrit auprès des membres du CC, parfois aux membres mêmes des commissions par l'intermédiaire du CC qui ne transmet pas. Ne recevant pas de réponses, ces personnes insatisfaites reportent leurs doléances en direct aux membres desdites commissions!

Nous regrettons vivement cet état des faits, c'est un déni de démocratie.

En tant que législatif, nous avons le souci du fonctionnement des commissions. Nous sommes prêts à nous investir sérieusement ... pour autant que le CC porte le même souci. C'est une plate-forme d'échanges et d'enrichissements au service de la population qui nous a élus.

Nous attendons des différents membres du Conseil communal qu'ils mettent tout en œuvre pour que ces commissions puissent répondre aux attentes de la population et surtout qu'ils donnent l'exemple d'une volonté de démocratie.

Afin que de telles situations ne perdurent pas, que se proposent de faire les membres du Conseil communal pour que les commissions:

- puissent répondre aux attentes de la population?
- soient convoquées dans le respect des règlements respectifs?
- respectent la notion du quorum lors des décisions?

Quel regard portent les membres du Conseil Communal sur le rôle des commissions, leurs compétences, leurs responsabilités et plus généralement sur les relations entre exécutif et législatif?

Notre démocratie! Un droit pour nos citoyens à l'expression, un devoir aux élus d'y répondre!

Mariette Mumenthaler, Monique Erard, Charles-André Favre, Pierre-Yves Blanc, Aline Fleury

### **Interpellation**

Le POP a été surpris de constater que Viteos engageait une taxe non réglementaire lors de déménagements, mais plus encore des réponses de sa directrice qui estimait que trente francs n'était finalement que peu de chose au vu de la prestation fournie et qu'elle "n'excluait pas que la taxe soit revue à la hausse". Sachant que d'autres sociétés offrent ce service, on est en droit de se demander si l'on ne devrait pas revenir en arrière et offrir cette prestation qui fait finalement partie d'un ensemble. Un relevé de compteur ne ferait pas partie des missions de base d'une société telle que Viteos ?

Qu'en pense le Conseil communal ?

Pascale Gazareth, Charles-André Favre, Inan Vurucu

### **Interpellation**

Dernièrement, l'Impartial s'est fait l'écho de problèmes de communication avec les services de la ville dans la réfection du quartier des Endroits. Plus généralement, on entend régulièrement des habitants se plaindre de la lenteur de certaines réponses à leurs courriers ou préoccupations. D'autres encore regrettent l'absence de convocation de certaines commissions ... Nous regrettons ces retards ou non-réponses qui conduisent, comme le souligne bien l'article du 25 août dernier, à du dépit et à une défiance de la population vis-à-vis de ses autorités. Si nous souhaitons pouvoir continuer à travailler avec la population et éviter les blocages que l'on a connus ces dernières années lors de diverses votations, il nous apparaît nécessaire d'améliorer et de corriger ces manquements.

Qu'entend mettre en œuvre le Conseil communal pour répondre à ce problème de « surcharges de travail » évoqué par M. Kurth? N'y a-t-il pas également une réflexion à mener sur la charge des dicastères, sachant que « qui embrasse trop, mal étreint » a son corollaire malheureux: « qui embrasse trop, mal éteint » !

Théo Bregnard, Pascale Gazareth, Charles-André Favre, Inan Vurucu

**M. Marc Schafroth, Président :** Une légère modification a été apportée à l'ordre du jour. Les points 1c et 1d ont été ajoutés.

## 28<sup>e</sup> séance du Conseil général

**Jeudi 2 septembre 2010 à 19h30**

à l'Hôtel de Ville

### Ordre du jour

1. Nomination
  - a. d'un membre de la commission financière en remplacement de Mme Fabienne Girardin (POP)
  - b. d'un membre de la Commission de la Bibliothèque de la ville en remplacement de M. Dimitri Wenker (POP)
  - c. d'un membre du Conseil d'établissement scolaire en remplacement de M Hughes Chantraine (UDC) *proposition: M. Paul-André Liard*
  - d. d'un membre de la commission de collaboration La Chaux-de-Fonds - Le Locle, en remplacement de M Hughes Chantraine (UDC) *proposition: M. Adrien Steudler*
2. Rapport du Conseil communal du 11 août 2010 à l'appui d'une demande de crédit de CHF 530'000.- pour l'acquisition du bien-fonds 7890 du cadastre de La Chaux-de-Fonds
3. Rapport du Conseil communal du 11 août 2010 relatif à une demande de crédit de CHF 212'000.- pour la consolidation du collecteur principal à hauteur de la place des forains et pour l'auscultation entre l'immeuble Viteos et la Combe des Moulins
4. Rapport du Conseil communal du 11 août 2010 relatif à une demande de crédit urgent de CHF 786'000.- pour les travaux de réfection, de la dalle de toiture (y. c. aménagements intérieurs et dépenses annexes) de l'immeuble administratif, sis rue de la Serre 14
5. Interpellation de Mme Sylvia Morel et consorts déposée le 28 juin 2010 "Nouveau logo, nouveau tollé contre les autorités"
6. Interpellation du POP et des Verts déposée le 28 juin 2010 concernant le nouveau logo de la ville
7. Motion de M. Hughes Chantraine et consorts déposée le 28 juin 2010 "Vitrine de notre industrie"

CONSEIL COMMUNAL

#### Annexe:

Réponse à la question écrite de M. Francis Stähli relative à la dotation horaire plus élevée à l'école enfantine

## Rapport du Conseil communal en réponse à la question écrite de M. Francis Stähli relative à la dotation horaire plus élevée à l'école enfantine (du 9 juin 2010)

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

En date du 29 mars 2010, M. Francis Stähli a déposé une question écrite dont la teneur était la suivante :

*"On sait que l'école enfantine commencera pour tous à 4 ans et qu'en même temps l'horaire d'enseignement au degré 1 de cette même école passera de 10,5 à 16 périodes par semaine.*

*Si nous avons toujours pensé que la scolarisation bien conçue et bien réalisée ne pouvait être que bénéfique même aux tout petits, nous demandons cependant, au vu de cette dotation horaire plus élevée et parce que les enfants vivent à des rythmes différents leur entrée à l'école, que l'on soit souple dans l'application du règlement des présences".*

En réponse à la question de M. Stähli, nous vous informons que dernièrement, le Service de l'Enseignement obligatoire (SEO) a communiqué les premières informations relatives à l'école obligatoire à 4 ans, dès août 2011, pour le canton de Neuchâtel.

En ce qui concerne l'horaire des élèves, il est prévu : 16 périodes pour les enfants de 4 ans, future 1<sup>ère</sup> année du cycle 1 et 21 périodes pour les enfants de 5 ans, future 2<sup>e</sup> année du cycle 1.

La répartition des périodes au cours de la semaine n'est pas encore définitive. Sous réserve, deux variantes semblent être à l'étude :

- 4 matinées au cours la semaine avec 4 périodes;
- 4 matinées à 3 périodes et 2 après-midi à 2 périodes.

Les classes seront hétérogènes (4 ans et 5 ans), de sorte que les élèves bénéficieront dans la semaine, de cours spécifiquement pour les 4 ans et de même pour les 5 ans.

Le SEO n'a pas encore donné officiellement son avis concernant l'horaire des élèves.

Nous comprenons parfaitement que le temps d'acclimatation à l'école interpelle et demande réflexion. Effectivement, les rythmes des jeunes enfants sont différents et nécessitent un suivi attentif. Toutefois, pour des raisons de qualité de l'enseignement et de dynamique du groupe, en principe, l'horaire sera fixe, mais nous prenons bonne note de cette préoccupation et resterons très vigilants à toute situation particulière demandant des adaptations.

Il se peut également, à l'instar d'autres cantons, que le SEO propose une entrée souple, durant un temps déterminé, pour la première période d'enseignement, pour l'option des 4 périodes du matin.

Par contre, la présence des élèves en classe sera requise et les parents seront amenés à excuser les absences des enfants selon la procédure habituelle prévue dans le règlement de l'école. Dans ce domaine, l'école fait d'ores et déjà preuve de beaucoup de compréhension et de souplesse en fonction des besoins et des opportunités pour favoriser l'harmonie familiale et le développement de l'élève.

En espérant avoir ainsi répondu à votre attente, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Laurent Kurth	Muriel Barrelet

### **Nominations**

Nomination de **M. Charles-André Favre** à la Commission financière, en remplacement de Mme Fabienne Girardin (POP).

Nomination de **M. Christophe Stawarz** à la Commission de la Bibliothèque de la ville en remplacement de M. Dimitri Wenker (POP).

Nomination de **M. Paul-André Liard** au Conseil d'établissement scolaire, en remplacement de M. Hugues Chantraine (UDC).

Nomination de **M. Adrien Steudler** à la Commission de collaboration La Chaux-de-Fonds – Le Locle, en remplacement de M. Hugues Chantraine (UDC).

**M. Angelo Locorotondo remplace M. André Schreyer (excusé ce soir) au poste de scrutateur.**

## **Rapport du Conseil communal** **à l'appui d'une demande de crédit de CHF 530'000.- pour** **l'acquisition du bien-fonds 7890 du cadastre de La Chaux-** **de-Fonds**

(du 11 août 2010)

### **au Conseil général**

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

### **Contexte**

La plateforme de transbordement des chemins de fers du Jura (CJ), utilisée principalement pour le transfert sur la route des déchets acheminés depuis le Jura par le train à destination de l'usine Vadec, est actuellement située sur le site de la gare aux marchandises, dans le périmètre du plan spécial "Le Corbusier" qui a été adopté par votre Conseil le 25 septembre 2007 et est entré en force durant l'été 2009.

La valorisation de l'ensemble du plan spécial implique un déplacement du site de transbordement, comme cela avait été annoncé dans le rapport du 14 septembre 2009 relatif à la mise en œuvre du plan spécial Le Corbusier et à l'appui de deux demandes de crédits pour l'acquisition des parcelles comprises dans les secteurs A et B dudit plan. Les travaux d'équipement du site débuteront en septembre 2010.

### **Activités Vadec**

Actuellement Vadec (qui exploite des centres d'incinération à Colombier et La Chaux-de-Fonds) collecte, traite, valorise et élimine les déchets en provenance des cantons du Jura et de Neuchâtel ainsi que du Jura bernois et du Nord Vaudois. Cela représente un bassin de population d'environ 355'000 habitants. Une bonne partie des transports des déchets est assurée par chemin de fer.

Le centre d'incinération de La Chaux-de-Fonds (anciennement CRIDOR) traite les déchets de 131 communes des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, soit un bassin de 170'000 habitants.

L'association Arc Jurassien Déchets, mise sur pied en 2001, a développé un concept pour assurer le transport des déchets des districts de Delémont et de Porrentruy ainsi que du Jura bernois vers La Chaux-de-Fonds par le rail. Une dizaine de

conteneurs chargés de déchets transitent chaque jour à travers les Franches-Montagnes, évitant ainsi d'incessants passages de poids lourds à travers les villages. Les Chemins de fer du Jura gèrent toute la chaîne du transport. Les déchets sont transbordés par camion depuis les centres de collecte de Courgenay (Ajoie), de Boécourt (Delémont) et de la décharge Celtor (Jura bernois) jusqu'aux gares de Glovelier et Tavannes.

La grande majorité de ces déchets est de ce fait acheminée jusqu'à La Chaux-de-Fonds par la ligne à voie étroite des CJ au moyen de bennes spéciales qui ne sont transbordées sur camion que pour leur trajet entre la gare aux marchandises et l'usine. Pour des raisons techniques toutefois, ces courts transports par camion sont inévitables.

Les convois ne repartent pas à vide de La Chaux-de-Fonds. Les conteneurs retournant à Tavannes sont chargés de mâchefers traités par la société spécialisée Celtor.

Si le rail reste légèrement plus cher que la route, cette différence s'estompe lorsque l'on tient compte du coût environnemental et des nuisances épargnées aux riverains.

Vadec SA devrait procéder au renouvellement de ses installations d'incinération en 2015 sur son site de Colombier et en 2025 sur son site de La Chaux-de-Fonds.

Selon les planifications récemment adoptées, les installations d'incinération du site de Colombier seront mises hors-service en 2015. Dès 2025 (date de remplacement du four du site de La Chaux-de-Fonds), les ordures ménagères de l'ensemble des collectivités actionnaires de Vadec SA seront incinérées dans un nouveau four (à construire) à La Chaux-de-Fonds, ce qui permettra notamment de continuer de valoriser et développer le dense réseau de chauffage à distance dans notre ville. Vadec SA s'efforcera de privilégier une solution logistique par le rail pour acheminer les déchets du littoral neuchâtois et du Nord vaudois sur son site de La Chaux-de-Fonds. Entre 2015 et 2025, les quantités dépassant les capacités actuelles du site de La Chaux-de-Fonds seront dirigées vers d'autres installations suisses.

Ces changements impliquent dès lors de trouver une solution logistique satisfaisante pour le transbordement des déchets du rail jusqu'à l'usine d'incinération.

### **Site de Bellevue**

Les CJ, en partenariat avec la Ville, VADEC et Arc Jurassien Déchets, ont mené des réflexions depuis fin 2007 pour trouver un nouveau site de transbordement des déchets, du fait que celui de la gare aux marchandises devait disparaître au profit de la valorisation du plan spécial "Le Corbusier". Quatre sites ont été retenus dans la première étude, à savoir Chaux-de-Fonds – Est, Bellevue, Les Reprises et La Cibourg. L'évaluation des quatre sites s'est faite sur la base de critères techniques, financiers, fonciers, d'accessibilités et de nuisances pour le voisinage. Le site retenu pour la suite de l'étude a été la halte de Bellevue.

La solution de Bellevue est la plus favorable sous l'angle environnemental avec un trajet plus court et hors de la ville pour les camions. Elle devrait aussi permettre le doublement de la voie CJ à cet endroit, et ainsi autoriser les croisements de trains et une augmentation future de la cadence des trains voyageurs CJ aux heures de pointe. Le trafic voyageurs pourrait en effet être accru à terme avec un renforcement des cadences entre le Jura et La Chaux-de-Fonds, l'augmentation de la vitesse commerciale sur le pont de l'Hôtel-de-Ville après sa réfection et la séparation des trafics ainsi qu'au moins un arrêt supplémentaire en Est du quartier Esplanade, en lien avec le développement du projet European 10.

L'accès au site de Bellevue se fera soit par la route existante de la halte de Bellevue soit par un nouvel accès plus en Est. Le projet définitif est actuellement en cours d'élaboration par les CJ. Le dimensionnement précis de l'infrastructure de transbordement sera de plus calculé ces prochains mois avec les CJ et Vadec du fait des changements annoncés pour la gestion des déchets par Vadec.

Des négociations ont été entamées avec les propriétaires du terrain ainsi qu'avec les riverains.

Elles sont toujours en cours avec les propriétaires du terrain sur lequel le site de transbordement va être construit.

Concernant les riverains, un accord a été finalisé pour une acquisition rapide de leur maison par la Ville. En effet, malgré les différentes variantes développées pour limiter les nuisances du site de transbordement des déchets par rapport à leur maison, les propriétaires ont souhaité partir.

Une opportunité d'acquérir une autre maison dans la région s'étant présentée à eux, le Conseil communal a accepté de proposer l'acquisition de leur immeuble sans attendre la finalisation du projet définitif d'implantation du nouveau site de transbordement. Le départ de ces uniques riverains est d'ailleurs aussi de nature à permettre une implantation légèrement différente du nouveau site et autoriser des solutions plus économiques.

Le Conseil communal tient en outre à relever l'attitude très positive des propriétaires dans le cadre de ces négociations. Ceux-ci ont en effet accepté de prendre en considération l'intérêt général de la collectivité à voir se transformer le site de Bellevue et se développer le quartier le Corbusier, avec comme conséquence un changement radical de leur vie du fait du déménagement qui en découle.

### **Situation transitoire sur le site de la gare aux marchandises**

En plus des négociations concernant les acquisitions de terrains, une procédure doit être lancée auprès de l'office fédéral des transports et le plan de financement pour la construction de ce site de transbordement doit encore être finalisé par les CJ.

Avec ces trois incertitudes, il était nécessaire de trouver une solution transitoire de deux à quatre ans sur le site de la gare aux marchandises afin de permettre la réalisation des premières constructions du plan spécial "Le Corbusier". Les CFF et les CJ ont développé un projet qui prévoit un déplacement du site de transbordement sur la voie située au sud du plan spécial. L'ensemble des frais est supporté par les CFF conformément à la convention d'équipement signée en 2008 entre la Ville, les CFF et Viteos.

Cette solution ne peut toutefois qu'être considérée comme transitoire vu les nuisances qu'elle provoquerait à proximité immédiate du nouveau quartier Le Corbusier.

### **Bien-fonds 7890 du cadastre de La Chaux-de-Fonds**

La maison individuelle de Joux-Perret 16, qui est composée de 5 pièces, a été construite au 19<sup>ème</sup> siècle et a fait l'objet de très importantes rénovations intérieures et extérieures en 1990. Elle est affectée en zone agricole et se trouve sur un bien-fonds d'une superficie de 657 m<sup>2</sup>. Selon une estimation de la valeur vénale réalisée par un expert externe en janvier 2010, la maison familiale de Joux-Perret 16 vaut CHF 510'000.-. La valeur ECAP estimée en avril 2010 est de CHF 535'000.-. Après de longues négociations, le Conseil communal et les propriétaires sont tombés d'accord pour un prix d'acquisition de la maison et de la parcelle, de CHF 510'000.-. Les propriétaires ont accepté d'abandonner toute autre prétention concernant les frais de déménagements et d'autres indemnités, de sorte que ce montant de CHF 510'000.- a été retenu comme solde de tout compte entre les parties. Les lods et frais de notaire relatifs à la transaction, estimés à CHF 20'000.-, seront à la charge de la Ville.

Sous réserve de quelques mois durant lesquels les propriétaires actuels auront encore la jouissance du bien (période de travaux dans leur nouvelle résidence), le Conseil communal envisage de mettre la maison en location dès son acquisition par la Ville et en attendant la construction du site de transbordement, afin de ne pas laisser cet investissement sans rendement. Un loyer même relativement modeste en regard du logement offert pourra être demandé pour ce bien de sorte qu'un rendement brut de l'ordre de 4 % permette de couvrir les charges financières de cette acquisition.

### **Respect des lignes prioritaires fixées dans le programme de législature**

L'acquisition d'un tel terrain s'inscrit dans l'axe 3 du programme de législature « valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains ». La maîtrise du sol constitue en effet un immense enjeu dans tous ces domaines. D'elle dépend la capacité de la collectivité à initier, à susciter et à orienter le développement futur plutôt qu'à le subir ou à le restreindre.

Il s'agit ici de pouvoir maîtriser le développement du site de transbordement des déchets et de préparer les développements futurs de la desserte voyageurs entre

La Chaux-de-Fonds et les Franches-Montagnes, voire Delémont à terme. Le développement du quartier Le Corbusier est également dépendant de cette réalisation.

### **Conséquences sur les finances**

Le coût total de cette acquisition se monte à CHF 530'000.- (prix d'acquisition, lods et frais cadastraux)

L'investissement se décompose comme suit :

Acquisition du bien-fonds 7890	CHF	510'000.-
Lods et frais de notaire y relatifs, environ	CHF	
Total	CHF	530'000.-

S'agissant de l'acquisition, cette dépense sera comptabilisée dans les immobilisations et ne sera pas amortie. Seule une charge financière d'intérêts, calculée sur la base du taux d'intérêt moyen des emprunts de la Ville (3,2 %), de CHF 16'960.- est donc attendue. Elle sera couverte par le produit des loyers tant que le site n'aura pas trouvé son affectation définitive.

Le coût de l'acquisition de ce bien-fonds sera intégré dans le montant total de l'investissement pour la réalisation du site de transbordement des déchets et sera déduit le moment venu d'une éventuelle participation communale à cet investissement.

Le budget 2010 des investissements ne prévoit aucune dépense pour cette acquisition. Il mentionne en revanche dans la rubrique des crédits accordés un montant total de CHF 5'000'000.- pour la première étape de capitalisation des sociétés immobilières, qui ne sera vraisemblablement pas utilisé cette année au vu des démarches initiées par le Conseil d'Etat pour assouplir la législation sur les communes dans ce domaine, laquelle devrait permettre à terme de mettre en place le dispositif voulu par votre Conseil (capitalisation de sociétés immobilières).

A relever à ce sujet que, s'il avait déjà pu être mis en œuvre, ce dispositif aurait pu être utilisé pour cette acquisition à caractère stratégique. En l'occurrence la société Bloc 30 SA ne dispose plus des liquidités suffisantes pour assumer cette transaction, raison pour laquelle il vous est proposé d'acquérir cet objet directement par les comptes de la Ville.

Au chapitre des recettes et comme cela a été indiqué dans un précédent rapport à votre attention, plusieurs négociations sont en cours concernant des ventes de terrains appartenant à la Ville ou d'objets propriétés de ses sociétés immobilières, de sorte que cet investissement devrait être compensé par des recettes dans un proche avenir.

Enfin, les CJ ont été sollicités pour participer à fonds perdu à cette acquisition vu l'affectation future prévue, mais n'ont pas encore pris position. Le cas échéant, une contribution de leur part viendrait en diminution de l'investissement sollicité.

## **Conséquences sur les ressources humaines**

Ce dossier n'a pas de conséquence sur les ressources humaines.

## **Collaboration intercommunale**

Néant.

## **Éléments relatifs au développement durable**

### a) aspects environnementaux

Le déplacement du site des transbordements des déchets en dehors de la ville va diminuer le nombre de poids lourds ainsi que les nuisances en découlant. Il réduira également le trafic de convois ferroviaires lourds dans la partie Est de la ville, en particulier sur le pont de l'Hôtel-de-Ville où ces convois provoquent des nuisances non négligeables.

Le maintien de l'acheminement de la très grande majorité des déchets à destination de Vadec par le train est en outre essentiel.

Par ailleurs, le développement des infrastructures ferroviaires sur le site de Bellevue permet de préparer une intensification de la desserte voyageurs entre La Chaux-de-Fonds et les Franches-Montagnes. Enfin, l'investissement proposé permet le développement du quartier Le Corbusier, qui prévoit de développer l'habitat et les activités économiques au cœur de la ville et à proximité immédiate des interfaces de transports publics.

### b) aspects sociaux

En autorisant l'acquisition de cette parcelle, le Conseil général permettra au Conseil communal de mettre fin à une longue période d'incertitude pour les vendeurs, dont l'attitude positive a été relevée ci-dessus et justifie elle aussi le traitement rapide de ce dossier.

### c) aspects économiques

La maîtrise d'un terrain à un emplacement aussi stratégique devrait permettre à la collectivité et aux CJ de maîtriser le calendrier de réalisation du site de transbordement à Bellevue, dont l'importance est désormais liée non seulement au développement du quartier Le Corbusier, mais également aux activités de VADEC SA dans notre région et à leur impact sur le réseau de chauffage à distance pour notre ville.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Laurent Kurth

La chancelière

Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

**Article premier.-** Le Conseil communal est autorisé à acquérir le bien-fonds n° 7890 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, d'une surface de 657 m<sup>2</sup>, pour un montant de CHF 510'000.- et des frais de transaction d'environ CHF 20'000.-.

**Article 2.-** Tous frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre, d'inscription au Registre foncier, etc., sont à la charge de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

**Article 3.-** Ce bien-fonds figurera au compte des immobilisations. Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement de ce crédit.

**Article 4.-** Les éventuelles participations de tiers viendront en déduction de l'investissement.

**Article 5.-** Le Conseil communal signera les actes authentiques relatifs à cette transaction et est autorisé à constituer toutes les servitudes nécessaires sur le terrain concerné.

**Article 6.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Marc Schafroth

La secrétaire

Aline Fleury

**M. Marc Schafroth, Président** : Il s'agit d'un débat long, la discussion est ouverte.

**M. Hugues Chantraine, UDC** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. VADEC SA, dont un des actionnaires principaux est la Ville de La Chaux de Fonds, fera face à une augmentation de capacité des fours de son site chaux-de-fonnier d'ici une quinzaine d'années. Des investissements réellement imposants seront consentis en vue de reprendre les activités du site de Colombier, anciennement SAIOD, dont les incinérateurs arrivent tout doucement en fin de vie.

Le développement conséquent de cette activité est non seulement indispensable de par l'augmentation de la masse des déchets à traiter, mais aussi par la nécessité d'optimisation des installations, principal pourvoyeur de notre chauffage à distance performant. De plus, le site de transbordement des ordures, via camions jusqu'à l'ancien CRIDOR se situe sur la gare aux marchandises, futur plan spécial *Le Corbusier*, et est appelé, nous l'espérons, à changer d'affectation, et ceci dans des délais relativement courts.

Dans cette optique, il apparaît normal, voire logique, que la Ville s'organise afin d'offrir, le plus rapidement possible, un site d'implantation pour une nouvelle station de transbordement depuis les Chemins de Fer du Jura. La situation véritablement idéale de la gare de Bellevue en devient même stratégique, à proximité de VADEC, avec un espace de développement suffisamment grand et assez éloigné de la Ville pour ne pas induire de nuisances insupportables pour le voisinage.

Le groupe UDC est totalement favorable à l'acquisition de cette parcelle. Nonobstant, il se permettra quelques questions :

- ~ Quel est, à terme, l'avenir du bâtiment XIX<sup>ème</sup>, acquis avec le terrain ? Si une démolition est prévue, qu'en est-il des frais inhérents à celle-ci ?
- ~ Si la charge financière d'intérêts sera couverte par le produit des loyers, il faut s'attendre à un loyer mensuel brut de CHF 1416.- au minimum. Les charges en supplément porteront le loyer de cette maison, presque sur les rails des CJ et fort proche d'une route très fréquentée, à plus de CHF 2000.- par mois. Si l'on considère que les investissements réalisés sur la bâtisse datent de plus de 20 ans, doit-on s'attendre à devoir investir également dans une réfection des surfaces d'habitation, avant d'établir un bail, et le loyer restera-t-il raisonnable et attractif ?
- ~ Si l'argent nécessaire à l'acquisition du bien-fonds 7890 n'est pas prévu au budget des investissements et qu'aucune des sociétés immobilières de la Ville n'a ni les moyens, ni la compétence léga-

le de se porter acquéreur, par quel montage financier la Ville va-t-elle procéder pour l'achat de cette parcelle ?

- ~ On peut s'étonner du fait que la valeur ECAP du bâtiment, très récemment réévaluée, soit extrêmement proche du prix arrêté. Y aurait-il eu une erreur quelque part, ou paie-t-on cette maison très cher ?

Enfin, une dernière remarque : au chapitre "*Collaboration intercommunale*", il est écrit "*néant*". Ceci, au regard de la portée de VADEC SA en terre jurassienne, semble un peu léger comme développement !

En résumé, le groupe UDC accepte le rapport et votera l'arrêté concernant la demande de crédit pour l'acquisition du bien-fonds 7890 au cadastre de La Chaux de Fonds. Je vous remercie.

**Mme Monique Gagnebin de Pietro, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a étudié avec attention le rapport concernant la demande de crédit pour l'acquisition du bien-fonds 7890.

D'abord surpris par l'article paru dans l'Impartial expliquant que, d'ici 2025, l'usine VADEC de La Chaux-de-Fonds éliminerait tous les déchets combustibles du Jura, du Jura bernois, du Nord vaudois et bien sûr de tout le canton, et ceci au détriment du site de Colombier qui sera mis hors-service, nous avons rapidement compris la chance que nous avons de pouvoir conserver notre site.

Ce choix nous permettra de continuer à alimenter le chauffage à distance d'au moins 15'000 ménages dans notre cité. Nous savons que le passage de la taxe au sac va certainement diminuer l'apport en déchets combustibles ! Donc, il est indispensable d'augmenter ces déchets. Et n'oublions pas que c'est une énergie renouvelable.

Pour notre groupe, il est nécessaire que le plus grand nombre de convois soient acheminés le plus près possible de VADEC par le rail, afin d'éviter au maximum le passage des camions dans les zones à haute densité. Nous espérons, en outre, que des solutions satisfaisantes soient trouvées pour les déchets venant du bas du canton et du Nord Vaudois.

Pour l'instant, il est clair que dans l'urgence, le site actuel de la gare aux marchandises devra être déplacé pour faire place aux premières constructions du plan spécial *le Corbusier*. Puisque les tractations entre l'Office fédéral des transports, les négociations pour l'achat des parcelles agricoles et le plan de financement pour la construction n'ont pas encore abouti, la solution de déplacer le transbordement pour quelques années sur les voies situées au sud du site actuel ne peut être bien évidemment que transitoire, en raison des nuisances occasionnées.

Nous sommes très satisfaits de constater que le Conseil Communal a anticipé et fait preuve d'une bonne maîtrise du sol puisque l'achat du bien-fonds concerné permettra d'aménager un nouveau site de transbordement

des déchets en dehors de la ville sans retard, dès que toutes les parties seront d'accord et que le projet sera finalisé.

Le choix de ce site nous semble judicieux et les tractations faites avec les propriétaires de la maison ont été bien menées par les personnes concernées, puisque les anciens riverains semblent satisfaits par l'offre faite par la Commune.

Ceci nous conduit à une première question : Cette maison individuelle est-elle acquise par la Commune pour être démolie au moment de l'aménagement du site ou pour être réaménagée dans le futur et éviter des nuisances aux locataires ?

Nous osons espérer que cela se passera aussi bien avec les propriétaires actuels du terrain agricole à acquérir aux alentours de la gare pour finaliser le projet. Ce qui nous amène à une seconde question : Ces terrains devront-ils être dézonés ?

Nous constatons que le projet de doubler les voies à cet endroit est un atout important pour les CJ. Il permettra d'augmenter la cadence des convois voyageurs et d'accélérer la vitesse commerciale. Évidemment, nous bénéficierons également de ces améliorations car le projet de la nouvelle halte vers le quartier Esplanade se trouve renforcé. Nous attendons donc que les CJ participent de manière importante aux investissements occasionnés par ces aménagements, puisqu'il semble qu'ils ne peuvent pas le faire dans l'état actuel du projet.

Voici d'autres questions :

- ~ Avez-vous déjà étudié la possibilité d'acheminer les convois du bas du canton jusqu'à Bellevue, malgré les écartements des rails des CFF et des CJ différents ?
- ~ Pour quelle raison VADEC ne participe-t-elle pas à l'achat de ce bien-fonds ?
- ~ Le trajet par les camions transportant les bennes depuis Bellevue jusqu'à l'usine d'incinération traverserait le Chemin Blanc. Ceci nous paraît être une solution boiteuse, elle ne peut que créer des incidents. Quelle solution envisagez-vous ?

Et merci d'être attentifs à ce que les camions et wagons repartent avec d'autres déchets non-combustibles le plus souvent possible.

Nous vous remercions pour le plan annexé, cependant quelques indications complémentaires auraient été les bienvenues ! Petite remarque encore : quand sous "*collaboration intercommunale*", nous constatons qu'il est écrit "*Néant*", cela nous semble un peu court, car *collaboration*, nous espérons qu'il y aura !

Comme vous l'avez certainement compris, le parti socialiste acceptera le crédit pour l'achat de ce bien-fonds. Je vous remercie.

**M. Christophe Ummel, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a pris connaissance du rapport et même s'il y est plutôt favorable, il reste partagé à son sujet.

En effet, même si les aménagements prévus sur ce bien-fonds nous paraissent pertinents, nous pensons qu'au moins deux acteurs y trouvent des intérêts avant notre Commune, à savoir VADEC et les CJ, sans parler de la communauté des communes, fournisseur des déchets.

Ces installations ne seront pas destinées à nos déchets, les CJ réaliseront des bénéfices en exploitant cette infrastructure et VADEC ne fera pas de cadeaux à notre Commune, ni à nos citoyens en leur facturant l'énergie tirée de la valorisation des déchets. Nous estimons qu'il appartient à ces deux entreprises de s'assumer et nous sommes réticents à prendre des risques à leur place.

La seule motivation que nous trouvons à prendre les devants en acquérant ce bien-fonds, c'est la perspective de voir le site de transbordement à la gare aux marchandises être supprimé et ainsi voire la réalisation du plan *Le Corbusier* facilitée, par l'absence de cet élément perturbant.

Mais alors, que le Conseil Communal fasse tout ce qu'il peut pour que cette plateforme de transbordement se fasse rapidement, du moment qu'il a engagé de l'argent. Quinze ans, cela est trop long. Nous aurions aimé avoir des garanties de reprise de la part de VADEC et des CJ. En cas de perte d'exploitation, si, par exemple, la location de cette maison devenait difficile avant les travaux, la Commune sera-t-elle dédommagée ?

Il est écrit dans le rapport que les CJ seraient prêts à participer à l'achat par une somme à fonds perdu, à combien s'élève ce montant ? Suivant son importance, cela pourrait nous donner confiance.

La construction d'une voie allant jusqu'à l'usine a-t-elle été devisée ? Quel serait le coût à consentir ? Serais-ce rentable, compte tenu de la forte économie de fonctionnement que cette installation engendrerait ?

Le groupe PLR attend les réponses du Conseil communal pour prendre une décision définitive. Merci.

**Mme Pascale Gazareth, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le POP acceptera cette demande de crédit, non sans quelques remarques et questions.

D'une part, nous saluons la politique d'entreprise développée par VADEC qui met un point d'honneur à s'engager dans une démarche de développement durable. Je crois que ce rapport en montre la preuve par l'acte, avec la volonté de privilégier, autant que faire se peut, le transport des déchets par le train, même si celui-ci est un peu plus onéreux que le transport par la route.

La solution qui se dessine ici est nécessaire. Effectivement, il faut libérer le site du futur quartier *Le Corbusier*, mais la solution retenue ne nous satisfait pas. Ou plutôt, nous aurions bien aimé en savoir un peu plus

sur les autres solutions imaginées. Aurait-on pu trouver, par exemple, un site qui évitait de "retransborder" les déchets sur les camions ? Dans la perspective d'un nouveau four en 2025, aurait-on pu imaginer un déplacement de l'usine ? Tout cela, nous n'en savons rien dans ce rapport, ni depuis que VADEC n'est plus subordonné à une commission communale et vole de ses propres ailes en tant que société indépendante.

Plutôt que de mettre les déchets sur des camions, aurait-il aussi été possible d'aménager un train ou un collecteur avec un tapis roulant qui les amèneraient jusqu'à l'usine ? Les camions seront-ils équipés de récupérateurs d'énergie pour profiter de la dénivellation entre Bellevue et l'usine ?

Nous aurions bien aimé nous poser toutes ces questions dans une commission qui, malheureusement, n'existe plus.

Reste l'importance pour notre ville de conserver la présence de cette usine d'incinération. Nous l'avons déjà relevé dans d'autres groupes, c'est toute la politique du chauffage à distance de notre ville qui en dépend. Cette politique nous tient à cœur et nous sommes vraiment attachés à ce qu'elle puisse perdurer, voire être augmentée, au fil des années.

Revenons-en maintenant à l'achat de cette maison. Nous aimerions tout d'abord saluer la bonne volonté que les propriétaires ont mise dans cette affaire qui n'a pas toujours été facile pour eux. Finalement, cette situation qui ne devait pas être bien agréable pour eux, aboutit sur l'accord qui nous est présenté ce soir. Cet accord est visiblement à l'avantage des deux parties, mais nous laisse quand même quelques questions, notamment quand on apprend qu'il n'y aura pas un geste pour les aider financièrement pour leur déménagement. Autant nous sommes favorables à ne pas faire de faveurs à un promoteur immobilier qui s'approche de la Ville pour acquérir un immeuble, autant, dans le cas présent, lorsqu'il s'agit de personnes que l'on pousse à quitter leur maison pour le bien de l'ensemble de la collectivité, il nous semblerait normal de faire un geste supplémentaire.

À ce niveau-là, existe-t-il des possibilités du fonds de dédommagement pour d'autres situations de ce genre, où des personnes sont expropriées ou poussées à partir, dans une logique d'intérêt général ? Sinon, cela pourrait-il être envisagé ?

Nous avons aussi quelques questions sur les chances de pouvoir louer cette maison (à moins de trouver des personnes qui savent qu'elles partiront dans deux ans pour faire un tour du monde et auraient intérêt à trouver un logement à durée déterminée).

Pourquoi est-ce la Ville qui achète cette maison et pas directement VADEC, ce qui semblerait beaucoup plus simple pour la gestion de l'investissement ? On nous a dit que l'investissement viendrait en diminution de l'investissement total de la Ville dans les travaux à futur de VADEC. Comment cela se passera-t-il si les CJ participent finalement et nous redonne, entre-temps, une partie ? Les montages financiers peuvent être assez

compliqués et finalement, cet achat bénéficiera à l'ensemble de la communauté VADEC et pas seulement à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Nous avons, là-aussi, l'impression que la Ville de La Chaux-de-Fonds fait le travail pour les autres.

Ma dernière remarque sera effectivement pour la perte de distance avec VADEC. Si nous avons encore une commission qui gérait VADEC, nous aurions une petite demande à formuler : nous souhaiterions que les ampoules de l'étoile de Noël, en haut de la cheminée de CRIDOR soient rouges pour Noël prochain !

**M. Philippe Kitsos, Verts** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Verts accueille favorablement l'idée d'une solution pour le transbordement des déchets du rail jusqu'à l'usine d'incinération qui correspond aux besoins de développement durable de notre ville.

Malgré le fait que le projet en lui-même ne nous semble être qu'au stade embryonnaire, nous ne doutons nullement de son intérêt véritable. Dans ce contexte et quand bien même l'acquisition du bien-fonds pourrait sembler quelque peu prématuré au vu de l'avancement du projet, nous sommes confiants en sa réalisation.

Nous remercions le Conseil communal de nous fournir quelques explications sur le fonctionnement de l'acheminement des déchets, comme relevé par le groupe Socialiste et le POP. Nous pensons particulièrement aux déchets venant du bas du canton, voire du Nord Vaudois. Pourra-t-on utiliser les voies des CJ (écartement étroit) ? Pourrait-on prolonger la ligne jusqu'à l'usine d'incinération ?

Le fait de devoir remplacer le four d'incinération et, comme noté dans le rapport, de devoir en construire un nouveau signifie-t-il qu'il sera exactement au même endroit ou y a-t-il d'autres possibilités ?

En tout état de cause, le groupe des Verts aimerait insister sur l'aspect humain qu'a pris cette acquisition. Une famille vit, en ce moment, dans l'incertitude et attend les résultats de nos débats pour être fixée.

Je ne prolongerai pas plus mon intervention, si ce n'est pour annoncer notre acceptation du rapport et saluer l'engagement du Conseil communal dans le développement durable de notre ville. Nous nous réjouissons que cette optique économique-écologique-sociale qu'est le développement durable soit également suivie dans tous les projets d'aménagement de notre ville. Je vous remercie.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais tout d'abord vous remercier de l'intérêt que vous avez porté à ce dossier. La multitude des questions posées atteste de l'embarras dans lequel se trouve le représentant du Conseil communal devant vous ce soir. Il y a plusieurs mois, voire plusieurs années, nous vous avons présenté

toute la stratégie de développement des sociétés immobilières qui permet d'éviter de poser sur la place publique toute une série de questions auxquelles nous ne pouvons pas répondre, soit parce que l'information ne nous est pas connue aujourd'hui, certains dossiers n'étant pas suffisamment avancés, soit parce que les informations ne doivent pas être révélées devant le Conseil général alors qu'elles concernent des discussions encore en cours entre par exemple les CJ des communes jurassiennes ou les CJ et les CFF, etc... Il y a une grosse difficulté à convaincre que le dossier est complètement abouti, quand bien même le Conseil communal a la conviction profonde et la certitude que, compte tenu de l'ensemble des enjeux associés à ce dossier, il faut prendre cette option.

C'est une situation difficile et nous sommes vraiment dans le cas de figure où l'on vous demande aujourd'hui de prendre une option, donc un certain risque, pour maintenir toute une série de possibilités sur des enjeux importants pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, quand bien même nous n'avons pas la garantie que la décision de ce soir aboutira à un projet précis, connu.

Les enjeux liés à ce dossier sont :

La possibilité d'urbaniser, conformément à la volonté exprimée ici, le quartier *Le Corbusier*. Le Conseil communal, après toutes les procédures que vous connaissez, a mis à l'enquête le projet d'équipement concret du quartier. Les travaux doivent normalement débiter pour la démolition des premiers bâtiments et le début des travaux d'équipement dès lundi prochain. A ce jour, il y a encore une opposition liée à ce dossier et nous pensons, compte tenu des séances de cette semaine, qu'elle sera levée cette semaine encore. C'est dire l'incertitude qui est liée à ce dossier.

Le développement et la stratégie future de VADEC qui vient, après de longs mois d'analyses de différents scénarios, d'arrêter une stratégie générale à l'horizon 2025. Vous imaginez bien que ce qui a été décidé il y a deux mois ne permet pas aujourd'hui de dire que les wagons passeront par ici, seront déchargés là, etc... et de répondre à l'ensemble de ces questions. Néanmoins, nous savons que la stratégie de VADEC a été durement négociée par l'ensemble des partenaires, en particulier par La Chaux-de-Fonds qui a un intérêt beaucoup plus grand que tous les autres dans la façon dont va évoluer VADEC, puisque nous avons le réseau de chauffage à distance le plus important que VADEC alimente pour une très grande part. Nous devons donc nous soucier de la proximité du maintien du développement des activités. Accessoirement, l'incinération des déchets est considérée comme énergie verte et nous avons tout intérêt à ce qu'elle soit produite dans le canton plutôt que nous exportions ces déchets et que nous devions ensuite produire de l'énergie avec d'autres combustibles. Il y a également tous les enjeux sur la gestion des transports et les nuisances que cela peut provoquer en ville. Évidemment, le Conseil communal, même s'il attache une grosse importance à ce dossier, ne considère pas

qu'entre les investissements faits dans les prisons et dans les usines d'incinération, nous sommes en train de réaliser l'équilibre que nous souhaitons dans le cadre du réseau urbain neuchâtelois. Cela n'empêche qu'il ne faut pas négliger ce genre de dossier.

Le développement des CJ. De ce point de vue-là, il y a un lien avec celui de VADEC. Une partie des communes jurassiennes, selon mes informations, ont soutenu le développement de VADEC sur le site de La Chaux-de-Fonds plutôt que sur le site de Colombier car elles espèrent voir les CJ disposer d'un volume d'activités liées à cette présence. Évidemment, le développement des CJ est aussi lié à cette activité ou, en tous cas, pourrait l'être. Nous avons d'autres enjeux avec les CJ : la cadence des liaisons entre La Chaux-de-Fonds et les Franches-Montagnes. Des intentions claires, partagées entre l'ensemble des partenaires existent pour doubler la voie, pour organiser un ou deux points d'arrêt supplémentaires entre la Gare de La Chaux-de-Fonds et la sortie du territoire communal pour obtenir une cadence à la demi-heure aux heures de pointe, dans une conception générale des transports que nous avons eu l'occasion de discuter à d'autres reprises. Ce dossier nous permet d'envisager le doublement de la voie, peut-être la correction des trajectoires pour permettre ces augmentations de cadence, des croisements de trains et les points d'arrêt supplémentaires.

Pour le Conseil communal, tous ces enjeux représentent assez pour se convaincre que nous avons, à cet endroit, un élément assez stratégique, d'autres lieux ont été étudiés avant que nous ne retenions celui de Bellevue comme cible de transbordement. Nous avons étudié deux sites plus en est (à la Cibourg et entre la Cibourg et Bellevue). Nous avons aussi examiné la possibilité d'utiliser la gare de l'Est. Tous ces scénarios ont été éliminés après analyses et c'est bien sur le site de Bellevue que l'ensemble des partenaires se sont arrêtés.

Vous pouvez imaginer ce que cela signifie pour les personnes qui habitent dans cette maison, qui sont dans cette salle et que je profite de saluer. Je profite également de les remercier pour l'ouverture qu'ils ont manifesté, de la qualité des discussions, compte tenu de ce que cela signifiait. Comme représentants des autorités, nous n'étions pas beaucoup plus à l'aise que ce que je décrivais tout à l'heure vis-à-vis d'eux que vis-à-vis de vous ce soir. Imaginez-vous qu'un jour, nous débarquons et que nous discutons, devant leur maison d'un site de transbordement de déchets (ce qui représente des perturbations le matin avant le réveil, quelques fois dans les journées, cela ne sent pas forcément très bon, ce n'est pas agréable à voir, cela représente des trajets de trains supplémentaires, des camions qui viennent poser et déposer des bennes, etc...). Imaginez deux secondes ce que cela signifie... Il se trouve qu'après la douche froide que cela a pu provoquer, les propriétaires, alors qu'ils avaient entrepris des

travaux importants dans cette maison ces dernières années, entrent en matière pour discuter. Nous avons cherché un premier scénario où l'on pouvait maintenir leur habitation avec des mesures de protection et l'infrastructure qui devait se développer, d'autres scénarios pour déplacer l'infrastructure (dans la pente ou dans des courbes, donc impossibles), et finalement, les propriétaires nous ont proposé de partir car ils se rendaient compte que cela deviendrait invivable.

Évidemment, nous sommes plutôt contents de leur attitude. Il se trouve que, quelques semaines après, ils ont trouvé une maison qui leur permet de partir et qu'ils doivent savoir maintenant si nous pouvons conclure et s'ils peuvent signer. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas attendre encore pendant six ou douze mois que tout soit abouti pour leur apporter une réponse. Si la réponse est négative, je le dis clairement devant eux, je ne retournerai pas (et je pense mes successeurs non plus), dans les deux, trois ou cinq ans, leur dire que nous aimerions rediscuter car finalement, cela se fera quand même... C'est donc aujourd'hui ou jamais que nous avons le choix de prendre une option sur ce site et le Conseil communal est convaincu qu'il faut le faire, compte tenu de tous les enjeux que j'ai rappelés et malgré toutes les incertitudes que vous avez relevées.

Je vais quand même tenter de répondre à la plupart de vos questions ou, en tous cas, de vous donner quelques indications. J'aimerais encore préciser que, dans ce dossier, compte tenu du nombre de partenaires (VADEC et son bureau d'ingénieurs, CSC Déchets SA, les CJ, les CFF, les communes actionnaires de VADEC, la Ville de La Chaux-de-Fonds, les propriétaires de cette maison) la situation change presque chaque semaine. Ce qui était vrai avant l'été, pour certaines parties du dossier, ne l'est plus à la rentrée et ce qui était vrai à la rentrée d'été, ne l'était plus au début de cette semaine. Des gens font des évaluations et remettent en doute des options de départ (je vous rassure, pas les options stratégiques). Nous prenons des options, mais le dossier continue d'évoluer.

Aujourd'hui, je ne peux absolument pas vous dire ce que deviendra ce bâtiment. Le fait qu'il ne soit plus habité par ses propriétaires actuels ouvre des possibilités qui n'étaient pas réalisables s'ils restaient là. Celles-ci sont :

- ~ de corriger éventuellement la courbe de la voie pour permettre des cadences et des vitesses supérieures,
- ~ si le bâtiment devait être démoli, de doubler la voie plus en ouest, ce qui permettrait peut-être d'en réduire le coût et les coûts d'infrastructures, dans la mesure où les questions liées aux passages à niveau, aux accès, à la protection contre le bruit pourront être réduites aussi.

Aujourd'hui, nous ne savons pas si l'infrastructure se réalisera car il n'y a pas de décision des sociétés. Si elle se fait, nous ne savons pas si

elle impliquera la démolition ou non car certains scénarios doivent encore être étudiés en fonction de la décision qui sera prise ce soir. Il est possible que nous devions louer cette maison durant quelque temps si les décisions tardent à être prises ou si elles devaient être négatives quant au développement rapide de ce site. S'il se développe rapidement, le bâtiment pourrait soit subsister, soit être démoli. Toutes les options sont ouvertes mais aujourd'hui, je ne peux malheureusement pas vous répondre de manière plus précise.

Concernant la possibilité pour la Ville de rentabiliser son investissement en attendant que soient prises toutes les options sur ce site, nous avons fait un calcul relativement simple mais qui s'appuie sur une estimation plutôt minimale du loyer qui peut être attendu de cette maison et nous avons regardé ce que pouvait nous amener ce loyer. Évidemment, si nous devons rester propriétaires durant de nombreuses années en cherchant à rentabiliser cet investissement, il y aurait quelques travaux d'entretien qui ne sont pas calculés dans le coût ici, mais c'est le prix du risque que nous vous demandons de prendre, compte tenu des enjeux. De notre point de vue, il y a très peu de travaux à faire à court terme, étant donné les importants travaux effectués par les propriétaires actuels, ces dernières années (isolation, amélioration, etc...). La maison est en très bon état.

L'investissement sera prélevé sur les comptes de la Ville, au compte des investissements. Cette dépense n'est pas budgétée et vient donc en plus du budget des 30 millions que vous nous avez accordé. Néanmoins, nous avons l'intention de respecter cette enveloppe de 30 millions, sauf imprévus qui ne dépendent pas de choix politiques. Nous l'avons dit dans le rapport, il y a quelques négociations en cours, notamment pour des terrains industriels qui devraient donner lieu à des rentrées d'argent, ce qui nous permettrait d'équilibrer un peu ces questions. Je ne peux pas vous en dire plus sur les négociations en cours concernant la vente des terrains car nous sommes en discussion avec des groupes industriels qui ne souhaitent pas que je révèle des informations ce soir.

Le groupe socialiste demande si un dézonage serait prévu. Je peux être très clair : il n'est pas question d'acquérir ni le terrain agricole, ni la maison dont nous parlons ce soir pour développer autre chose qu'une infrastructure de transport. Par conséquent, il n'y aura pas de dézonage pour intégrer ce lieu dans la zone d'urbanisation. Comme les infrastructures de transport échappent à la procédure communale et cantonale en matière d'aménagement du territoire, mais relèvent de procédures fédérales, il n'y aura pas de procédure de dézonage entamée par la Ville de La Chaux-de-Fonds et le Canton, mais une procédure OFT (Office fédéral des transports) qui reconnaîtra la pertinence de l'infrastructure développée sur ce lieu.

Concernant les trajets entre le bas du canton, le Nord Vaudois et ce site, des discussions ont lieu entre les CJ, les CFF et VADEC aujourd'hui.

Des solutions permettent d'envisager d'acheminer l'entier des déchets de la zone de desserte VADEC sur ce site, sans traverser la ville de La Chaux-de-Fonds. Cela fait l'objet de discussions et de concurrence entre les CFF et les CJ et l'objet d'études sur plusieurs sites de transbordement éventuels entre la voie normale et la voie étroite sur différents endroits de la zone de desserte de VADEC. Là encore, il ne m'appartient pas, comme autorité de la Ville de La Chaux-de-Fonds, de révéler ce qu'il pourrait se passer dans une commune neuchâteloise, bernoise ou jurassienne, alors que les procédures d'information n'ont pas été faites et que tous les choix n'ont pas été arrêtés.

Oui, je comprends le sentiment que vous avez "*qu'on vous ballade*". Mais j'essaie de vous donner l'état du dossier. La solution existe pour amener l'ensemble sur Bellevue, sans traverser la ville de La Chaux-de-Fonds.

Sur l'avenir du haut du Chemin Blanc, a priori, les discussions entre Berne, Jura et Neuchâtel, pour le contournement est de la ville, devraient permettre de corriger cette double courbe. Nous n'aurions donc pas trop de problèmes avec l'introduction et les sorties des camions du trafic en haut de ce tronçon.

Pourquoi VADEC et les CJ n'achètent-ils pas ? Comme je l'ai dit, ces deux sociétés n'ont pas finalisé des projets, n'ont pas de décisions de leurs conseils d'administration concernant les choix définitifs et, par conséquent, elles ne sont pas prêtes à le faire aujourd'hui. Les CJ nous ont dit clairement que, si cette décision venait, l'investissement que nous faisons aujourd'hui serait pris en compte dans le calcul de l'investissement total pour le développement du site de transbordement et, par conséquent, la clé de répartition se calculerait en fonction de cet investissement fait par la Ville de La Chaux-de-Fonds. Si la contribution de la Ville devait être nulle sur un tel site, nous serions intégralement remboursés, si elle devait être de quelques centaines de milliers de francs, nous ne serions remboursés que partiellement et si elle devait excéder le prix de cette maison, nous aurions un complément à verser, en tenant compte de cet investissement. Il y a une vraie volonté de la plupart des partenaires d'aller de l'avant. VADEC s'est, par exemple, engagé à multiplier par quatre la durée des contrats qu'ils sont prêts à signer avec les CJ pour obtenir de leur part, les investissements nécessaires sur les infrastructures. Ces deux sociétés ne veulent pas aujourd'hui faire d'investissements et les choix qui s'offrent sont les suivants : soit, comme elles ne le font pas, nous ne le faisons pas non plus et nous verrons les solutions qu'elles nous proposent dans quelques mois ou quelques années, soit nous le faisons car c'est maintenant qu'il faut le faire, mais cela représente un certain risque.

J'ai eu des contacts avec les CJ, hier ou avant-hier et ceux-ci refusent toute participation à fonds perdus, ce qui confirme la position de principe qui dit "*notre Conseil d'administration n'investit pas un franc, tant que nous*

*n'avons pas une décision définitive de développer cette infrastructure".* Mais, les plans existent et nous sommes vraiment en cours de développement.

Des raisons essentiellement techniques ne nous ont pas permis d'envisager la possibilité de développer la voie jusqu'à l'usine. Cela signifie un croisement avec des ouvrages relativement importants et onéreux entre la route et la voie de chemin de fer et une pente relativement importante qu'il n'est pas forcément facile d'emprunter avec des convois lourds.

Je crois avoir répondu aux questions du POP sur le fait que d'autres sites avaient été évalués.

Je comprends votre regret concernant toutes les questions que vous auriez aimé poser en commission. Je rappelle que VADEC couvre aujourd'hui une aire de desserte qui représente plus de 100 communes. Évidemment, si chaque commune veut avoir sa commission pour discuter, cela paraît un peu difficile. Mais chaque commune est associée, soit par région, soit individuellement, aux discussions dans les organes de VADEC.

Le nouveau four sera-t-il au même endroit que celui que l'on connaît aujourd'hui ? Cette question n'est, elle non plus, pas arrêtée. Aujourd'hui, nous partons sur ce principe, mais toutes les études doivent être faites pour dimensionner ce four, pour savoir ce que cela va impliquer de détruire celui qui existe pour un construire un autre. Une fois que ces questions auront été traitées sur le plan technique, elles devront être traitées sous l'angle de la Police des constructions et feront l'objet d'un permis de construire avec l'analyse complète des options entre la Ville et les représentants de VADEC.

Le Conseil communal est convaincu qu'au vu de l'ampleur des enjeux et malgré le fait que nous aurions peut-être pu être plus précis dans 8 ou 10 mois, c'est aujourd'hui que nous devons prendre cette décision. Celle-ci vaut la peine d'être prise, dans l'intérêt de l'avenir de notre ville. Je vous remercie de votre attention.

**M. Hugues Chantraine, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais d'abord rendre un vibrant hommage à l'action et le travail faits par notre ancien Conseiller communal, M. Pierre Hainard, pour le développement de l'ancien site de CRIDOR. Pour le développement d'un nouveau four, je crois que son travail était capital.

Nous avons parlé d'éventuellement prolonger la voie jusqu'à VADEC. A-t-on imaginé un transfert des déchets depuis la gare de Bellevue jusqu'à VADEC par un tapis roulant (aérien ou souterrain) ? Cela me gêne de garder ces camions faisant quotidiennement ces trajets pour environ 1.5 km. Cela me semble un peu aberrant.

**Mme Pascale Gazareth, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je n'ai pas entendu la réponse concernant l'existence ou la

possibilité d'un fonds d'indemnisation lors d'investissements à caractère d'intérêt public.

J'aimerais relever qu'en l'absence d'une commission, cette demande de crédit nous donne l'occasion d'entendre parler des développements de VADEC.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Vous avez raison, Mme Gazareth, j'avais oublié cette question. Il n'existe pas de fonds à proprement parler. En revanche, il y a toutes les règles sur l'expropriation pour cause d'utilité publique qui prévoient des indemnisations.

Je me souviens que je n'ai pas non plus répondu à une question concernant le prix. Comme toujours dans ce genre de situations, ceux qui vendent annoncent un prix en tenant compte de toutes leurs revendications et ceux qui achètent annoncent un prix en espérant payer le moins cher possible. Ensuite, on constate un écart, on argumente et on négocie. C'est exactement ce qui s'est passé et nous avons fini par trouver un accord sur la valeur de l'expert, toutes autres prétentions réputées couvertes.

C'est un accord que vous pouvez juger bon pour la Ville et difficile pour les propriétaires ou au contraire, favorable aux propriétaires et difficile pour la Ville. De notre point de vue, c'est quelque chose de raisonnable pour les propriétaires et pour la collectivité. Nous n'avons pas le sentiment de créer un précédent qui montrerait une Ville particulièrement généreuse pour toutes les acquisitions à venir, ni une Ville sourde ou aveugle aux prétentions des propriétaires qui ont des revendications tout à fait légitimes.

S'agissant du tapis roulant, je ne veux pas m'engager aujourd'hui sur des questions purement techniques. Je rappelle simplement que ces déchets sont transportés dans des bennes posées sur des wagons et sur des camions. Je ne suis pas sûr que de déverser ces bennes sur un tapis roulant soit, au final, beaucoup plus simple que de faire rouler un camion. Mais je fais un peu plus confiance aux ingénieurs spécialistes qu'à mon intuition.

**L'entrée en matière n'est pas combattue.**

**L'arrêté est accepté par 36 voix sans opposition.**

## **Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 212'000.- pour la consolidation du collecteur principal à hauteur de la place des forains et pour l'auscultation entre l'immeuble Viteos et la Combe des Moulins**

(du 11 août 2010)

### **au Conseil général**

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

#### **Préambule**

Lors de leur inspection de routine du 21 mars 2010, les égoutiers du Service de la voirie ont constaté que le collecteur principal de la rue du Collège, qui date de 1934, s'effondrait sur une vingtaine de mètres, à hauteur de la place des forains.

Les forains étant présents à ce moment, un étayage d'urgence a été installé.

Dès que ceux-ci sont partis, une entreprise de la place a été mandatée pour effectuer une ouverture au dessus de la zone concernée, afin de réaliser un étayage provisoire plus solide.

Une inspection rapide des lieux a permis de mesurer l'ampleur des dégâts à savoir que du sable s'écoulait de la base des pieds de voûte, notamment côté nord, le béton ayant été complètement dissout.

De plus, des signes de poussées du terrain étaient visibles, ce qui confirmait que le collecteur, à cet endroit, allait bientôt s'effondrer.

Une inspection du tronçon du collecteur compris entre l'immeuble Viteos et la rue du Marais a permis de repérer d'autres zones où la dégradation des pieds de voûte était réalisée mais d'ampleur moindre cependant.

C'est donc dans l'urgence et sur les conseils d'un bureau d'ingénieurs qu'il a été décidé de procéder à des travaux de consolidation du secteur.

En effet, l'arrivée imminente du Cirque Knie ne nous laissait d'autres choix que d'assurer un maximum de sécurité sur cette place.

En parallèle, afin d'éviter tous risques, nous avons interdit aux équipes d'égoutiers de la Voirie de s'aventurer sur tout le tronçon de la rue du Collège.

Le bureau d'ingénieurs choisi pour les travaux de consolidation a été mandaté, toujours en urgence, afin qu'il réalise une inspection complète et une auscultation détaillée du collecteur, depuis l'immeuble de Viteos jusqu'à la Combe des Moulins.

Il s'agit de repérer les zones dégradées et de définir les travaux d'assainissement et de consolidation à mener dans le futur, avec planification de ceux-ci, pour les inté-

grer dans les budgets d'investissements prochains de la Ville et les coordonner avec les projets de réhabilitation de la rue du Collège en discussion avec l'Etat.

## **Travaux réalisés**

### **Zone fortement dégradée**

Les travaux préliminaires ont consisté en un solide étayage, pour garantir la sécurité du personnel en charge des travaux d'assainissement et de consolidation suivants :

- dégagement par étapes des zones de béton pourries et bétonnage des zones dégagées;
- réalisation de socles en béton pour la mise en place de cintres métalliques destinés à soutenir la voûte;
- pose de cintres métalliques.

### **Zones moins fortement dégradées**

Comme il n'y avait pas de signe de rupture imminent du collecteur mais que les pieds de voûte étaient rongés par l'eau et laissaient écouler du sable, il n'a été procédé qu'au dégagement, par étapes, des zones de béton pourries et au bétonnage des zones dégagées.

## **Investissements**

Les travaux de consolidation ne sont pas terminés. De même, l'auscultation complète n'a pas encore été réalisée par le bureau d'ingénieurs. Les coûts ci-dessous ressortent des devis en notre possession :

- Assainissement et remplacement :	CHF	167'000.-
- Auscultation :	CHF	45'000.-
	<hr/>	<hr/>
	CHF	212'000.-

## **Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation**

Ces travaux étant réalisés dans l'urgence, ils ne figurent pas dans le programme de législation, mais la volonté de la Ville d'élaborer une politique de rattrapage dans l'entretien des infrastructures et équipements y figure explicitement.

## **Conséquences sur les finances**

En application des directives établies par le service des communes, la charge financière est calculée sur une durée d'amortissement de 40 ans, au taux moyen des emprunts de la Ville de 3.2 % sur la moitié des investissements.

	<b>Amortissement Annuel (CHF)</b>	<b>Intérêts annuels (CHF)</b>	<b>Coût annuel (CHF)</b>
Réfection collecteur et auscultation	5'300.-	3'392.-	8'692.-

Ces travaux sont financés par la taxe d'épuration, à hauteur de 0,3 cts/m<sup>3</sup>. Il n'y a donc pas d'effet au niveau des comptes de fonctionnement de la Ville.

## **Conséquences sur les ressources humaines**

La surveillance des travaux a été faite par les Services techniques des TP et par le personnel de la Voirie dans le cadre normal de leurs activités.

L'exécution des travaux a été confiée à une entreprise de la région, la Voirie n'étant pas équipée pour ce genre de prestations.

## **Collaboration intercommunale**

Aucune.

## **Éléments relatifs au développement durable**

### a) Aspects environnementaux

En entreprenant les travaux de consolidation avant que le collecteur ne s'effondre à l'endroit critique, nous avons ainsi évité les risques d'inondation que cela aurait inmanquablement occasionné à l'amont du collecteur.

### b) Aspects sociaux

Néant.

### c) Aspects économiques

En assainissant la zone, nous avons prolongé la durée de vie du collecteur d'au moins vingt ans.

Nous n'avons pas voulu procéder à des travaux plus importants ne sachant pas, à ce jour, à quoi la place des forains pourrait être affectée dans le futur.

En étudiant le solde du collecteur à l'aval, il nous sera possible de planifier son entretien, ce qui permettra de prolonger la durée de vie de l'ouvrage.

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures et Energies lors de sa séance du 9 août 2010 qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté suivant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :	La chancelière :
Laurent Kurth	Muriel Barrelet

---

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal  
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures et Energies

arrête :

**Article premier.-** Un crédit de CHF 212'000.- est accordé au Conseil communal pour la consolidation du collecteur principal à hauteur de la place des forains et pour l'auscultation entre l'immeuble Viteos et la Combe des Moulins.

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements des Travaux publics.

**Article 3.-** L'investissement sera amorti au taux de 2.5 % (40 ans).

**Article 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :	La secrétaire :
Marc Schafroth	Aline Fleury

**M. Pierre-André Rohrbach, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR accepte la demande de crédit de CHF 212'000.– mais se demande si les CHF 45'000.– investis pour l'auscultation est vraiment nécessaire. Comme il est dit dans le rapport, la rue du Collège subira d'importants travaux en coordination avec l'État.

Peut-on nous dire jusqu'où est prévue l'auscultation des canalisations ? Merci.

**Mme Monique Erard, Verts :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. A la lecture du rapport relatif à une demande de crédit concernant le collecteur principal à hauteur de la place des Forains, les Verts se félicitent que, bien que des travaux d'étayage d'urgence aient été nécessaires et que d'autres de consolidation d'urgence sont en cours, cela permette d'éviter de futurs événements bien plus désagréables et onéreux, tels que l'effondrement "*plus ou moins programmé*" du collecteur, l'inondation qui en découlerait, des travaux de réfection encore plus conséquents et à réaliser, encore une fois, dans l'urgence. L'assainissement de la zone permettant la prolongation de la durée de vie du collecteur d'une vingtaine d'années, nous ne pouvons que le saluer.

Un entretien continu et planifié des infrastructures et équipements a toujours été plébiscité par les Verts et donc nous ne pouvons qu'accepter cette demande de crédit et confirmer par là même, notre soutien à la politique de rattrapage dans l'entretien des infrastructures et équipements figurant dans le programme de législation.

**Mme Silvia Locatelli-Caruncho, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport avec beaucoup d'attention. S'inscrivant dans l'urgence face à des travaux de consolidation et d'auscultation nécessaires, notre groupe ne saurait faire autrement que d'accepter ce crédit, avec deux remarques :

Tout d'abord, ce même Conseil avait été saisi, fin 2006, d'un rapport sollicitant, à l'époque déjà, un crédit urgent pour la réfection d'un tronçon de collecteur situé à proximité de celui qui nous occupe aujourd'hui.

La question que nous nous posons est donc de savoir si une auscultation plus approfondie du périmètre aurait pu permettre d'éviter ce type d'urgence et de mieux planifier la rénovation ou consolidation de parties du collecteur.

Notre remarque est plutôt un vœu. Nous tenons, bien évidemment, à ce que les infrastructures de notre cité soient en bon état et fonctionnelles, afin de servir au mieux la population. Nous souhaitons également soutenir les actions qui tendent à rattraper le retard dans la rénovation ou maintien en état de ces infrastructures. Mais voilà, force est de constater que notre patrimoine est considéré, par une partie de ce Conseil, à géométrie variable. Il y a, d'un côté les tuyaux et de l'autre, le reste. Je ne sais pas pour

vous, mais personnellement, si les tuyaux me sont utiles pour mon confort quotidien, je l'avoue, je ne peux pas pour autant dire qu'ils font partie de mon identité de Chaux-de-Fonnière... même avec de l'imagination. Ce ne sont d'ailleurs pas les tuyaux que nous avons inscrits à l'UNESCO (quoique cela aurait pu être une candidature originale) mais bien notre patrimoine bâti et notre histoire.

Nous formons le vœu (peut-être pieux) que l'ensemble de ce Conseil soit sensible à cela et qu'il s'en rappelle lorsqu'il s'agit d'accepter ou de combattre des crédits liés à nos infrastructures, quelles qu'elles soient. Je vous remercie.

**M. Angelo Locorotondo, UDC** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre groupe a pris note du rapport du Conseil communal du 11 août 2010, relatif à une demande de crédit de CHF 212'000.- pour la consolidation du collecteur principal à hauteur de la place des Forains et pour l'auscultation de celui-ci de ladite place jusqu'à la Combe des Moulins.

Que dire de plus que ce qu'ont dit mes collègues représentants des autres couleurs politiques ? Rien, si ce n'est d'ajouter que ce rapport est passé en commission à l'unanimité, sans abstentions.

De plus, notre groupe salue le fait d'avoir une vision à long terme, ayant l'audace, malgré le coût de CHF 45'000.-, d'ausculter, en aval, l'éboulement, afin d'avoir une idée précise des travaux à venir et pouvoir ainsi les intégrer dans les budgets d'investissement.

Notre groupe accepte ce rapport. Je vous remercie.

**Mme Pascale Gazareth, POP** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les travaux sont faits, l'urgence est avérée, votons le crédit !

**M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie pour les remarques des uns et des autres. Je répondrai aux quelques questions posées.

Cette fois-ci, nous faisons une auscultation plus sérieuse car la première fois, nous avons eu un problème ponctuel. Au niveau des TP, une équipe contrôle les collecteurs.

Après cet effondrement, nous avons refait une auscultation visuelle. A ce moment-là, des problèmes beaucoup plus graves ont été décelés. Ceux-ci nous forcent, aujourd'hui, à demander une auscultation complète par une entreprise spécialisée (nous n'avons pas les moyens, en interne, d'exécuter ces travaux) qui fera des carottages, contrôlera la qualité des bétons et s'assurera du délai dans lequel l'intervention est nécessaire. Cela nous permettra de prendre une décision sur les travaux à effectuer.

L'auscultation est, pour nous, impérative et nécessaire aujourd'hui, compte tenu des nombreux soucis constatés, ne serait-ce que visuellement.

Nous espérons pouvoir faire des travaux avec le Canton, du bas du Chemin Blanc, jusqu'à la Place du Gaz. Mais, à ce jour, rien n'est sûr et définitif. Comme vous le savez, au niveau du Canton, les investissements sont soumis à une forte pression et nous ne sommes pas du tout certains que ces investissements seront acceptés l'année prochaine par le Canton.

Par conséquent, nous estimons qu'il est impératif et nécessaire, aujourd'hui, de faire cette auscultation.

Mme Locatelli, vous avez dit "*je ne suis pas sûre que les tuyaux sont pour mon confort quotidien !*". Je vous assure que, si un jour, vos WC ne peuvent plus s'écouler, vous comprendrez rapidement que les tuyaux sont pour votre confort quotidien !

**Mme Silvia Locatelli-Caruncho, PS** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je me permets de répondre directement à M. Legrix. J'ai dit qu'effectivement, je devais l'avouer, les tuyaux étaient nécessaires à mon confort quotidien. Je suis comme toutes les personnes normalement constituées... Par contre, les tuyaux ne font pas partie de mon identité et cela, je le maintiens.

**M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies)** : excusez-moi, je n'avais pas compris "*avouer*".

**L'arrêté est accepté par 36 voix sans opposition.**

## **Rapport du Conseil communal** **relatif à une demande de crédit urgent de CHF 786'000.-** **pour les travaux de réfection, de la dalle de toiture (y. c.** **aménagements intérieurs et dépenses annexes) de l'im-** **meuble administratif, sis rue de la Serre 14** (du 11 août 2010)

### **au Conseil général**

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

#### **Introduction**

Le présent rapport a pour but de vous demander d'octroyer à notre Conseil un crédit de CHF 786'000.- destiné à financer des travaux urgents de réfection de la dalle de toiture (y. c. aménagements intérieurs et dépenses annexes) de l'immeuble administratif sis rue de la Serre 14.

Cet été, lors du chantier de réfection totale de la couverture (isolation et étanchéité), prévu dans le budget des crédits spéciaux 2009, un incendie, suivi d'un orage ont fait apparaître le mauvais état d'une grande partie de la dalle en béton supportant cette toiture plate.

Il a ainsi fallu intervenir dans l'urgence, afin de sécuriser les lieux et entamer une réfection complète de la dalle ouest.

#### **Historique et contexte**

##### **Historique**

Les immeubles situés à la rue du Parc 9 et rue de la Serre 14 ont été érigés simultanément au début du siècle dernier (1907-10). L'immeuble sur la rue du Parc comporte 6 niveaux sur rez; Serre 14 est limité à 1 étage sur rez. Les locaux construits à Serre 14 étaient destinés, pour la moitié ouest, à une exposition commerciale d'une fabrique de meubles. Quant à la partie est, elle abritait des appartements. Les documents retrouvés aux archives du Service d'urbanisme et des Travaux Publics font état de nombreuses transformations intérieures et extérieures. En effet, au fil des ans, cette construction abrita un cinéma, puis une brasserie (Astoria). Une cour intérieure fut comblée au profit de l'installation d'un monte charge de 1'500 kg (1947) lors de l'installation d'une imprimerie. Le bâtiment Serre 14 est acquis par La Ville de La Chaux-de-Fonds en 1965, puis transformé encore pour atteindre sa configuration actuelle de centre médical à l'étage et centre administratif scolaire au rez et sous-sol.

## **Contexte technique**

La conception d'un bâtiment dit de "grande profondeur" (22m/24m) a fait réaliser aux concepteurs, dès l'origine, de larges prises de lumière naturelle depuis la toiture jusqu'au rez, sous forme de verrières en métal et galeries intérieures, dégageant ainsi de grands volumes éclairés, propres à l'usage souhaité. La technique de fabrication des dalles de l'immeuble, appelée "voutains en béton" est nouvelle pour l'époque. De plus, les normes SIA de dimensionnement des structures statiques ont évolué en un siècle et l'ouvrage, même en bon état de conservation comme c'est le cas en partie est, ne répond plus aux exigences actuelles. L'évolution de l'usage de l'immeuble comme énoncé plus haut a fait que la structure actuelle est hétéroclite et d'une analyse difficile.

## **Travaux figurant dans le budget 2009**

Il est apparu, depuis de nombreuses années, que cette couverture d'immeuble n'était plus étanche à l'eau et que le système de lanterneaux en béton et pavés de verre ne correspondait plus à un usage normal. Des infiltrations d'eau survenaient chaque hiver dans les plafonds du premier étage. Les travaux de remise en état furent longtemps repoussés, jusqu'en 2008. Un projet de remplacement de l'étanchéité et de l'isolation et la création de puits de lumière sous forme de coupoles est initié par le Service d'architecture et des bâtiments et inscrit au budget d'investissement. Le crédit est accordé par votre Conseil sur 2008, sous forme d'un crédit spécial de CHF 260'000.-, puis remis en 2009 et repoussée à cet été 2010, afin que le projet d'exécution soit affiné et réponde au mieux aux critères techniques et économiques exigés, auquel s'est ajouté, en date du 7 juillet 2010, un crédit spécial du Conseil communal (art. 95 du règlement général du 28.09.1994) de CHF 30'000.- pour des panneaux solaires.

## **Evènements inattendus du 12 juillet 2010**

L'entreprise de couverture mandatée débute son intervention le 5 juillet 2010, par des travaux de démontage et démolition en toiture. Le 12 juillet, peu avant midi, un départ de feu est provoqué par un liquide solvant renversé à proximité d'un chalu-meau. Le personnel de l'entreprise intervient immédiatement afin de circonscrire l'incendie au moyen d'extincteurs. Puis, alors que les premières mesures de réparation sont en cours, survient un important orage vers 13h00 environ. La membrane d'étanchéité provisoire affaiblie et percée par le feu ne joue plus son rôle et l'eau météorique s'infiltré au travers de la toiture.

Le personnel du SIS, venu sur place pour l'incendie, a mis en œuvre les moyens permettant de récupérer l'eau s'écoulant des plafonds, l'équipe des concierges polyvalents du Service d'architecture et des bâtiments ainsi que les locataires présents ont procédé au nettoyage et mesures conservatrices pour protéger le mobilier, appareils informatiques et matériels divers.

Lors des démontages des faux plafonds abimés ou détruits par l'eau sur le secteur ouest, il est mis à jour la réalité de l'état de la structure porteuse en béton. Celle-ci, fortement dégradée, ne paraît plus sûre et doit être expertisée sans délai.

## **Analyse technique et propositions de remise en état**

Une analyse technique est immédiatement entreprise sous la conduite d'un ingénieur civil et appuyée par des sondages effectués par un maçon.

Le premier constat visuel de la structure horizontale en béton (voir rapport du bureau d'ingénieurs "In Situ" du 23 juillet 2010) a été de confirmer l'état de ruine de la moitié ouest. La partie est s'avère être dans un bien meilleur état de conservation et ne suscite pas d'inquiétude quant à sa stabilité.

Les propositions de l'ingénieur sont donc ainsi résumées :

- **Moitié ouest** : Démolition complète de la dalle et mise en place d'une dalle neuve soit en béton coulé en place, soit en bois lamellé-collé sur poutraison métallique.
- **Moitié est** : Conservation de l'ouvrage et assainissement de la face supérieure du béton au moyen d'un mortier spécial armé de fibres. Traitement des aciers à découvert (anti-rouille et enrobage au mortier spécial).

Pour les travaux de la moitié est, nous avons retenu l'assainissement de la dalle existante et réfection partielle ou totale des faux plafonds, selon les situations et installations d'éclairage électrique.

Pour la moitié ouest, la dalle sera démolie et remplacée par un ouvrage neuf en béton armé (dalle pleine de 18 cm). Cette variante est retenue pour les avantages suivants :

- Economie : la mise en œuvre et les détails d'acrotère sont plus simples à réaliser que l'option bois. La version bois coûte CHF 20'000.- de plus.
- Cohésion de l'ouvrage : la moitié est étant conservée, toute la dalle de toiture sera homogène.
- La mise hors d'eau peut se faire sans démonter la couverture provisoire.

Dans les deux situations, en ouest comme en est, la mise en place d'une toiture provisoire sur le bâtiment est indispensable.

## **Conséquences pour les utilisateurs**

Dès le constat de l'état de la structure béton il a été décidé de procéder au démantèlement de la clinique dentaire (vers le rez du bâtiment) et du centre de santé scolaire (vers le deuxième étage de Serre 23).

En effet, toute activité professionnelle ainsi que l'accueil du public est impossible, tant sur le plan de l'hygiène que celui de la sécurité durant les travaux.

L'estimation de durée des travaux est de 3 à 4 mois. Les locataires de l'étage retrouveront donc les locaux rénovés pour la rentrée de janvier 2011. Il est à noter

que les coûts de perte d'exploitation des locataires, pour l'ensemble de la période, seraient supérieurs aux frais de déménagement et installation provisoires (voir budget déménagement ci-dessous).

Ces travaux viennent compléter ceux prévus initialement par le crédit spécial de CHF 260'000.- et du crédit spécial du Conseil communal (art. 95 du règlement général du 28.09.1994) de CHF 30'000.-. Ils s'ajoutent donc à ces derniers.

### Données dimensionnelles

Surface au sol : 525 m<sup>2</sup>

Surface brute de plancher utile (SBPU) : 1'570 m<sup>2</sup>

Surface nette de plancher utile (SNPU) : env. 1'150 m<sup>2</sup>

Volume construit : 5'927 m<sup>3</sup>

### Données financières

Estimation ECAP 1996 :	CHF	3'200'000.-
Loyer annuel de la Clinique dentaire :	CHF	50'604.-

### Coûts de la transformation-rénovation et dépenses annexes au projet

#### Coût de la transformation - rénovation

Le devis estimatif du coût des travaux est le suivant :

<b>CFC</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
CFC 1	Travaux préparatoires. Couverture provisoire :	CHF 70'000.-
CFC 2	Travaux de maçonnerie : démolition – réfection des murs. Mise en place d'une dalle béton. Confection d'un acrotère maçonné :	CHF 300'000.-
	Couverture (enlèvement de la mise hors d'eau provisoire, pose d'un nouveau barrage vapeur, enlèvement asphalté et chape ciment) :	CHF 70'000.-
	Adaptation technique des installations électriques :	CHF 30'000.-
	Ventilation, sanitaires :	CHF 10'000.-
	Aménagements intérieurs, réfection des galeries, faux plafonds et sols :	CHF 140'000.-
CFC 5	Frais secondaires :	CHF 2'000.-
	Honoraires ingénieur civil :	CHF 9'000.-
	Honoraires architecte (pour mémoire) :	Fait à l'interne
CFC 9	Divers et imprévus (10% s/550'000.- (CFC2)) :	CHF 55'000.-
	Luminaires :	CHF 20'000.-
<b>TOTAL TTC :</b>		<b>CHF 706'000.-</b>

### Coût des dépenses annexes (déménagements, dépannages et installations provisoires)

Ventilation + sanitaires – électricité – maçonnerie – menuiserie – revêtements de sols :	CHF	30'000.-
Technique dentaire :	CHF	30'000.-
Déménagements :	CHF	7'500.-
Divers écoles :	CHF	2'500.-
<b>Total :</b>	<b>CHF</b>	<b>70'000.-</b>

### Coût des équipements

Mobilier, accessoires :	CHF	5'000.-
Équipement informatique télécom :	CHF	5'000.-
<b>Total :</b>	<b>CHF</b>	<b>10'000.-</b>

### Contributions des assurances

Toutes les assurances ont été contactées et suivent les travaux de près. Le montant pris en charge est inconnu à ce jour.

### Conséquences sur les finances

Compte tenu des frais à engager, l'investissement net de la Ville peut être présenté comme suit :

Projet selon devis :	CHF	706'000.-
Dépenses annexes :	CHF	70'000.-
Coût des équipements :	CHF	10'000.-
<b>Investissement total :</b>	<b>CHF</b>	<b>786'000.-</b>

A ces montants, il faudra déduire les indemnités versées par l'ECAP et les autres assurances.

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit :

Amortissement (3,65%) :	CHF	28'689.-
Intérêts 3.2% sur la moitié de l'investissement net :	CHF	12'576.-
<b>Soit une charge annuelle de :</b>	<b>CHF</b>	<b>41'265.-</b>

## **Conséquences sur les ressources humaines**

La surveillance des travaux sera réalisée par le Services d'architecture et des bâtiments et par un ingénieur civil mandataire externe.

## **Collaboration intercommunale**

Néant.

## **Eléments relatifs au développement durable**

### d) Aspect environnemental

Cette intervention sur la structure aura une influence limitée mais positive dans l'amélioration de l'isolation du bâtiment (augmentation de l'inertie en toiture).

### e) Aspect social

Les locaux rénovés auront été sécurisés et le confort de travail amélioré de par ces transformations lourdes. Un contrôle de l'ensemble de nos toitures sera réalisé, afin de limiter au maximum les risques.

### f) Aspect économique

Cet investissement en urgence, améliore l'état général de notre patrimoine administratif.

## **Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature**

Ces travaux étant réalisés dans l'urgence, ils ne figurent pas dans le programme de législature, mais la volonté de la Ville d'élaborer une politique de rattrapage dans l'entretien des infrastructures et équipements y figure explicitement.

## **Clause d'urgence**

Le présent crédit est sollicité en complément d'un crédit existant, alors que les travaux de réfection ont déjà débuté. La survenance, imprévisible, d'un incendie et de l'orage, a perturbé les travaux en cours et a mis en lumière l'étendue de l'état de dégradation de la dalle. Afin de pouvoir rapidement terminer les travaux, le Conseil communal souhaite assortir ce dossier de la clause d'urgence.

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures et Energies lors de sa séance du 9 août 2010 qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter les arrêtés suivants.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :                      La chancelière :  
Laurent Kurth                      Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal  
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures et Energies

arrête :

**Article premier.-** Un crédit de CHF 786'000.- est accordé au Conseil communal pour les travaux de réfection de la dalle de toiture (y. c. aménagements intérieurs et dépenses annexes) de l'immeuble administratif, sis à la rue de la Serre 14.

Le présent arrêté est assorti de la clause d'urgence.

**Article 2.-** Ces crédits figureront au compte des investissements.

**Article 3.-** L'investissement sera amorti au taux de 3,65%.

**Article 4.-** Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction des crédits.

**Article 5.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Marc Schafroth

La secrétaire :

Aline Fleury

**M. Pascal Bühler, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Si des travaux de réfection totale d'isolation et d'étanchéité du toit de l'immeuble *Serre 14* n'avaient pas été entrepris au début du mois de juillet...

Si un incendie n'avait pas éclaté quelques jours plus tard et endommagé la membrane d'étanchéité provisoire...

Si, le même jour, un orage important n'avait pas eu lieu et que l'eau de pluie ne s'était pas infiltrée au travers de la toiture...

Si, lors des démontages des faux plafonds abimés ou détruits par l'eau, il n'avait pas été constaté que la structure porteuse en béton de la partie Ouest était complètement pourrie et donc en état de ruine...

Et bien, avec des *si*, comme le dit l'adage, on fait de la musique !

Or, dans ce cas, il nous semble que le Conseil communal n'a guère eu le temps de revoir ses gammes avant d'agir, ni de sonner le clairon pour donner le *la* à cette mélodie qui aurait pu être dramatique !

A l'image de la *scie* chantante figurant sur le dépliant de Plonk et Replonk à l'appui du OUI à la rénovation du Musée d'Histoire, le Parti socialiste votera la même syllabe ou la même note au crédit demandé !

Avant le vote, nous aimerions néanmoins faire quelques remarques et poser trois questions au Conseil communal :

En premier lieu, nous tenons à relever la qualité du rapport qui a du être mis en musique en deux temps et trois mouvements !

Nous tenons également à saluer et à remercier l'ensemble du personnel touché par les déménagements et les désagréments du chantier pour leur compréhension et leur courage à continuer leurs activités dans des conditions de travail difficiles.

Nous prenons bonne note, avec grande satisfaction, que (je cite en page 7, sous lettre b du rapport) "*des contrôles de l'ensemble de nos toitures seront réalisés, afin de limiter au maximum les risques*". Nous invitons le Conseil communal à procéder, dans les meilleurs délais, à ces contrôles de sécurité.

En effet, nous pensons que ce dossier devrait nous donner à réfléchir sur l'importance qu'il faut désormais accorder à s'occuper de l'entretien courant des infrastructures et de prendre conscience que les bâtiments existants doivent faire l'objet de sérieux travaux de rénovation pour, non seulement offrir une sécurité suffisante aux utilisateurs, mais également être mis au diapason de la situation actuelle.

Cette prise de conscience devra déboucher sur des actes qui engendreront des coûts auxquels nous devons faire face en les assumant de manière responsable !

Pour finir, nous saluons également l'option de profiter de ces travaux de réfection de la toiture pour y installer des panneaux solaires.

Quant aux trois questions, les voici :

Pourquoi n'y-a-t-il pas eu préalablement (avant les travaux d'étanchéité et d'isolation) des sondages permettant de connaître l'état de la dalle en béton ? Ne faudrait-il pas mettre en place un contrôle général préventif des immeubles ?

Le Conseil communal peut-il actuellement chiffrer le préjudice subi et nous indiquer le montant du dommage qui sera pris en charge par les assurances ?

Troisièmement, nous avons été étonnés de voir figurer de manière très explicite le nom du bureau d'ingénieurs chargé du dossier, alors que précédemment nous devions sortir nos loupes ou nos microscopes pour réussir à lire la raison sociale de la société mandatée. Est-ce une nouvelle politique du Conseil communal qui s'annonce ?

Nous vous remercions de vos réponses et de votre attention.

**M. Marc Schafroth, Président :** J'ai oublié de vous rappeler qu'il s'agit d'un débat court, soit 2 minutes de parole.

**M. Charles-André Favre, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous essayerons d'être courts. Le moins que l'on puisse dire, concernant cet objet, c'est qu'à l'incendie, puis à la douche météorique si joliment décrite dans le rapport, succède, pour notre collectivité, la douche froide des coûts de réparation. Mais, comment faire autrement ?

Nous approuvons donc la rapidité de mise en œuvre et les solutions retenues qui permettront aux entités concernées et aux usagers de retrouver les lieux en ordre, aussi vite que possible. Constatons cependant que c'était aussi une rude entrée en matière pour le nouveau Directeur des Infrastructures ... mais apparemment, il a fait avec...

Ce qui est à l'esprit de chacun, c'est la gravité potentielle des risques personnels encourus et auxquels nous avons heureusement échappé.

Le montant des indemnités des assurances est-il aujourd'hui connu, sachant qu'elles ne couvriront que les dommages réels et non les risques auxquels je viens de faire allusion.

Le groupe POP votera l'arrêt. Je vous remercie.

**M. Michel Hess, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est comme si, là-haut, il y avait eu quelques anges gardiens, forçant le destin en créant des concours de circonstances, réalisant une cascade d'évènements pas trop conséquents, pour que l'orage, au final, force une découverte de fuite d'eau salvatrice, permettant de constater, caché par des couches de plafonds successifs, un plafond pourri aux conséquences lourdes de danger. Merci le ciel !

Le groupe UDC acceptera, sans autres, ce crédit. Nous tenons encore à féliciter tous ceux qui ont œuvré à la mise en place des voies et

moyens, afin que la Clinique dentaire soit opérationnelle, sans délai, un étage au-dessous. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Julie John, Verts :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Suite aux accidents malheureux du 12 juillet 2010 sur le toit de la rue de la *Serre 14*, il semble indispensable que des travaux urgents soient entrepris. Il est toutefois inquiétant que cette découverte ait été faite à cause, ou plutôt grâce, à de tels événements.

En effet, que se serait-il passé si un incendie, suivi d'un orage, n'avait pas eu lieu ? Les travaux auraient suivi leur cours et on se serait retrouvé, dans quelques années avec un bâtiment instable, voire dangereux et ce constat nous inquiète.

Les Verts acceptent évidemment le crédit demandé, afin que les locataires du bâtiment puissent reprendre possession de leurs locaux le plus rapidement possible, en toute sécurité, dans un bâtiment répondant aux normes actuelles. Nous sommes d'ailleurs heureux que la Ville leur ait trouvé rapidement un autre endroit où s'installer en attendant.

Le Conseil communal est-il certain que la solution du béton est la meilleure, sachant que le lamellé-collé a une meilleure résistance au feu et a une durée de vie plus longue, ce qui reviendrait moins cher à notre Ville sur le long terme ?

Les Verts étant attachés aux panneaux solaires (je ne vous apprend rien), leur installation sur le toit de *Serre 14* est-elle toujours d'actualité ?

Le Conseil communal peut-il nous assurer que la partie est de la toiture ne devra pas être refaite dans les 10 ans à venir ? Sinon, il serait peut-être judicieux de faire l'ensemble de la toiture en une fois, étant donné les infrastructures nécessaires à cela !

Le Conseil communal a-t-il des informations supplémentaires sur la contribution des assurances ? Connaît-on, à ce jour, le montant à déduire de la facture ?

Enfin, le Conseil communal peut-il nous garantir que, dès aujourd'hui, des estimations de l'état général et approfondi des bâtiments de la Ville seront entreprises, avant chaque début de travaux, de manière à éviter de *simplement mettre une nouvelle couche de peinture sur un mur moisi*, si vous me permettez l'expression. Je vous remercie.

**M. Claude-André Moser, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons pris connaissance, avec intérêt de ce rapport. Nous avons pris conscience de l'urgence des travaux et nous comprenons que ceux-ci aient déjà débuté.

Vous avez opté pour la réalisation de voûtes en béton et vous nous en expliquez la raison. Nous comprenons bien les motifs liés à la cohésion de l'ouvrage, mais, sur le plan du coût, la différence est-elle réellement si importante ? Pourquoi ne pas avoir utilisé du bois, la Commune étant pro-

priétaire de forêts ? La promotion du bois nous tient à cœur. La durée des travaux n'en aurait-elle pas été raccourcie ?

Nous sommes impatients de savoir si vous pouvez faire davantage de prévisions sur la contribution des assurances.

Dans le contexte actuel, je n'ai pas pu m'empêcher de faire une comparaison : le devis n'a, semble-t-il, rien de somptuaire et la somme représentée environ le tiers du crédit de rénovation architecturale du Musée d'histoire. Apparemment, *on n'a jamais rien sans rien...* Ou alors, je me trompe et l'on aurait pu rénover cette toiture à moindre frais.

Normalement, les réponses du Conseil communal ne devraient pas nous faire revenir sur notre position et nous accepterons ce crédit.

**M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie pour l'accueil de ce rapport. C'est incontestablement une grosse dépense non prévue.

M. Bühler, vous avez parfaitement raison. C'est une grosse dépense, mais dans notre malheur, c'est un bonheur ! Incontestablement, en se rendant sur place et voyant l'état de la dalle à l'ouest (une dalle pourrie, fendue à de nombreux endroits) ainsi que des ferrailles qui la tiennent, on ne peut que se dire qu'il aurait pu s'agir d'une catastrophe, puisque des humains travaillaient dessous. Cela n'est pas arrivé !

Ce problème n'a pas été vu car il n'y a pas, à ce jour, un contrôle systématique de l'ensemble des toitures et c'est ce que j'ai demandé qu'il soit mis en place, afin qu'un tel risque puisse être évité au maximum, sachant qu'aucun risque n'est nul.

La dalle de ce bâtiment a été construite et ensuite, des faux-plafonds ont été ajoutés. C'est une accumulation de couches, les unes sous les autres. Lorsque l'étanchéité et la partie supérieure de la dalle ont été entièrement refaites, lors des forages, ils se sont trompés. Ils sont arrivés à un moment dans de l'épaisseur, au niveau d'une chape alors qu'ils pensaient être au niveau de la dalle.

M. Bühler, vous nous avez demandé pourquoi nous avons affiché le nom de l'entreprise. En toute honnêteté, dans l'urgence, je me suis occupé des choses essentielles et je reconnais que je n'ai pas réfléchi, lorsque j'ai demandé à mon équipe de joindre le rapport de l'ingénieur afin que vous puissiez avoir, dans votre dossier, la capacité de voir dans quel état était cette dalle. J'aurais dû dire à la personne qui fait les photocopies de cacher le nom de l'entreprise. Ce n'est donc pas du tout un changement de décision politique. Si l'habitude est de ne pas noter le nom de l'entreprise, cela continuera comme par le passé.

Concernant les conditions de travail sur le chantier, j'aimerais vous lire ce que j'ai envoyé à vos collègues du Conseil communal car c'est, pour moi, un élément important. Le vendredi soir, nous nous sommes rendus

sur place avec l'ingénieur en génie civil et les différentes personnes responsables de ce chantier car je voulais savoir si les personnes qui restaient là (la direction des écoles) pourraient travailler dans ces conditions. Le samedi, j'ai envoyé ceci à mes collègues : *"Après une discussion sur place avec l'ingénieur, M. Capelli, M. Soria, Mme Mironneau, il s'avère qu'il sera impossible, pour la direction des écoles, de travailler, durant les travaux de démolition de la dalle. Durée prévue : trois semaines de travail. Cela sera possible, mais invivable pour eux. Le bruit sera très important, ceci également durant le coulage du béton de la dalle avec le vibreur. Par conséquent, il faut réfléchir à envisager de déménager la direction des écoles."*

Pour moi, le bien-être des personnes qui travaillent est important. Suite à cela, nous avons eu une discussion au sein du Conseil communal et essentiellement avec la responsable des écoles, pour savoir lesquelles de ses équipes étaient les plus importantes. A ce moment, il a été fait un choix, de la part de la direction de l'école et sa responsable, Mme Clerc. Était-il mieux de tout déménager (avec tous les inconvénients et complications d'un tel déménagement alors qu'il s'agit de la rentrée scolaire) ou rester et subir certains inconvénients liés à un chantier que l'on ne peut pas éviter ? Quand bien même je peux faire tous les efforts avec les entreprises de construction, je n'ai pas encore trouvé la solution pour démonter une dalle sans faire de poussière, ni de bruit. Il a donc été choisi, par ces personnes, de rester avec les inconvénients que cela comporte. Nous avons demandé aux entreprises de faire le maximum pour qu'il y ait le moins de désagréments possibles.

Plusieurs groupes ont posé la question concernant le montant des assurances. C'est un sinistre un peu complexe car de nombreuses assurances doivent *entrer dans la ronde*. Comme vous le savez, chaque assurance souhaite qu'une partie du sinistre soit payée par l'autre. C'est pourquoi ce n'est pas simple. Il y a eu un incendie, une inondation, une perte de gain pour la clinique et une entreprise de couverture qui n'a pas bien fait son travail. Il y a donc l'assureur du couvreur, l'assureur de la clinique, nos assurances et l'ECAP. Toutes ces parties ont été averties tout de suite du sinistre. Les différentes personnes se sont rendues sur place et nous avons pris des photos. Le gros problème est celui de la dalle car les assurances disent que ce n'est pas leur problème et elles ont raison. Il faut donc définir quelle est la part que les assurances veulent prendre en charge et laquelle elles ne veulent pas.

Les chiffres ne sont pas connus aujourd'hui. Nous avons encore des séances avec l'ensemble des personnes autour de la table, afin que tout le monde puisse entendre les mêmes choses au même moment et qu'il n'y ait pas de contestations par la suite.

Nous n'avons pas encore décidé la finalité des faux-plafonds, c'est pourquoi, l'ECAP, par exemple, ne nous donnera le montant qu'il prend en

charge que lorsque nous saurons exactement quels matériaux seront utilisés.

Concernant la variante *bois*, je pourrais répondre que la promotion du bois me tient à cœur. Dans le premier projet qui m'a été soumis par mes services, il n'y avait pas de variante *bois*. C'était dans l'urgence et c'était du béton. J'ai demandé spécifiquement une offre pour la variante *bois*. Il est sorti de cette analyse quatre choses :

- ~ la variante *bois* était plus chère de CHF 20'000.-,
- ~ la dalle en béton permet, sur cette notion de toit plat et sur le fait que l'on ne fait que la moitié du toit plat, un raccordement à la corniche beaucoup plus évident avec du béton qu'avec du bois,
- ~ concernant la partie est : du moment que l'on ne refait que la moitié de la dalle, le béton donne une meilleure homogénéité.
- ~ Nous avons monté un galandage complet avec un toit provisoire pour pouvoir enlever la dalle, être à sec et faire les travaux. Il fallait que la clinique puisse réintégrer ses locaux le plus rapidement possible. Avec un système *bois* il faut utiliser des grues, des lamellés-collés et il faut chaque fois démonter le toit provisoire. Cela sous-entend qu'il faut compter sur un beau temps, sans quoi, on ne peut pas enlever le toit provisoire et cela retarde les travaux. A La Chaux-de-Fonds, le problème de la neige est non négligeable et le toit provisoire ne supporterait pas 1m de neige.

Je ne suis pas un spécialiste dans ces domaines, mais nous avons demandé conseil à plusieurs personnes pour faire le meilleur choix. Ces différents éléments nous ont fait choisir la variante *béton*.

Concernant les panneaux solaires, c'était une décision du Conseil communal prise précédemment. Il s'agit d'un toit plat, sur lequel, visuellement, cela n'enlève rien au bâtiment patrimoine de l'UNESCO, idéal pour récupérer de l'énergie et parallèlement, cela ne dénature pas le paysage. Clairement, c'était une bonne option de le faire en même temps que les travaux. Je vous remercie.

**Mme Julie John, Verts** : Je ne crois pas avoir eu de réponse quant à la garantie que la partie ouest ne devra pas être refaite dans les dix prochaines années.

**M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies)** : Excusez-moi, Madame Julie John, j'ai oublié votre question. Ce n'est pas la partie ouest, mais la partie est. La partie ouest sera refaite.

Lorsque ce sinistre a eu lieu, l'ingénieur a dit, après deux sondages, que c'était bon sur la partie est. Moi, je ne prends pas le risque, aujourd'hui, d'avoir simplement deux sondages. J'ai exigé qu'une grande partie

des faux-plafonds, sur la partie est, soit découverte, afin de s'assurer de la qualité de la dalle. C'est très étonnant, mais la partie est est en parfait état, alors que la partie ouest est *cuite*. Il n'y a donc clairement aucune raison de démonter la partie est.

**L'arrêté est accepté par 36 voix sans opposition.**

**L'urgence est acceptée par 36 voix sans opposition.**

## **PAUSE**

**M. Marc Schafroth, Président** : Je propose que le point 5 et le point 6 soient traités en même temps.

## **Interpellation**

*Nouveau logo, nouveau tollé contre les autorités*

*Le titre de notre interpellation correspond à l'Edito du vendredi 18 juin 2010. Les autorités sont contestées et la population ne sait pas vraiment s'il faut s'en prendre au Conseil communal ou au Conseil général.*

*Dans le cas qui nous occupe, le secret a été bien gardé puisqu'aucun conseiller général n'était au courant de ce qui se préparait.*

*Le groupe PLR ne peut soutenir le choix du Conseil communal. Il demande au Conseil communal de renoncer à ce logo et de recommencer l'étude en associant la population et les Conseillers généraux.*

*Sylvia Morel, Yves Strub, Pierre-André Rohrbach, Bastian Droz*

## **Interpellation**

*On le sait, le nouveau logo de la Ville a suscité des réactions souvent négatives.*

*Il n'est guère lisible, paraît, comme signe, davantage renvoyer à lui-même qu'à ce qu'il devrait symboliser, notre ville, son histoire, qui en deviennent comme effacées.*

*Qu'un tel logo soit dans une tendance esthétique-commerciale qui se veut liée à l'uniformisante "modernité" est évident. Mais, en l'occurrence, fallait-il s'inscrire dans cette ligne?*

*Le Conseil communal peut-il nous éclairer sur ses intentions et sa démarche, d'autant plus que celle-ci n'a guère été ouverte ni consultative alors que ce même Conseil communal prétend associer la population à ses projets ?*

*Francis Stähli, Charles-André Favre, Théo Bregnard, Pierre-Yves Blanc, Aline Fleury, Monique Pétremand, Monique Erard*

**Mme Sylvia Morel, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est seulement lors de la séance du Conseil général de mai que nous avons découvert le nouveau logo de notre Ville.

Un dossier nous a été remis ce soir-là et, en allant boire un verre à l'issue de la séance, nous avons découvert les nouvelles oriflammes qui flottaient au vent près de la Grande Fontaine.

Chacun était plus qu'étonné de voir que tout était prêt. Le Conseil communal estime qu'il a le pouvoir de décider tout seul, sans consultation aucune.

Mais au fait, qui était précisément dans la confiance ?

Le Conseil communal promet "*consultation et dialogue*", mais dans la pratique, il agit à l'inverse. Cette façon d'agir rend nos autorités faibles et peu crédibles. Il n'est pas étonnant que la majorité de la population ne suive plus du tout le Conseil communal, lors de votations suite à un référendum. Un fossé existe entre la population et le politique et, par vos agissements, nous sommes, nous aussi, impliqués. Dans les choix, vous nous tenez à l'écart et nous sommes associés dans la catastrophe car la population ne sait pas toujours qui décide quoi.

Nous n'allons pas ouvrir un débat sur l'esthétique de ce logo, mais sur les sentiments qu'il éveille chez nos citoyens.

Il est clair que les Chaux-de-Fonniers sont fiers de leur ruche, des abeilles et des couleurs de leur Ville. Ceux qui n'étaient pas convaincus de la richesse de La Chaux-de-Fonds ont changé d'avis au mois de juin de l'année dernière, lorsque notre cité a été reconnue comme faisant partie du patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous sommes en train de reconstruire l'image de notre ville avec ses habitants, nous devons encore convaincre les citoyens de la Suisse, mais de grâce, n'allez pas contre ce qui est cher à nos citoyens.

Pour retrouver la sérénité, nous n'avons pas trouvé d'autres solutions que de renoncer à ce logo et de se remettre au travail. Il faudra faire un concours, exposer les propositions, demander l'avis de la population et du Conseil général.

Nous vous rappelons en passant qu'il y a des entreprises chaux-de-fonnières et une Haute Ecole d'Art qui doivent pouvoir faire des propositions. Nous ne demandons pas de favoritisme, mais chacun doit avoir une chance de soumettre un projet.

Nous allons perdre de l'argent, nous en sommes conscients, mais cela nous paraît moins préjudiciable que d'avoir un contentieux de plus en plus important avec nos habitants. Continuer avec ce logo nous fait aussi perdre de l'argent car les annonces dans les journaux coûtent bien plus qu'avant vu la hauteur de celui-ci. Comment est-ce possible qu'un spécialiste en communication n'ait pas pensé à cela ?

Légalement, vous êtes souverains, mais est-ce bien raisonnable d'user de votre pouvoir ?

Nous ne le croyons pas et vous demandons de faire marche arrière. Reconnaissez que vos choix ne parlent pas à la population. Vous êtes les représentants du peuple et il est bien plus facile de gouverner avec le soutien de celui-ci que d'avoir une opposition continuelle.

Merci d'avance du bon accueil de notre proposition. Nous attendons avec intérêt vos intentions.

**Mme Pascale Gazareth, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous lis le développement que m'a transmis M. Stähli, déposant de cette interpellation. Il est retenu chez lui, en famille, ce soir car il a récemment perdu son père.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Précisons, en préambule de son développement, que notre interpellation ne porte pas sur l'esthétique stylisée, à ce niveau assez réussie et conforme à ce qu'il se produit aujourd'hui, de ce nouveau logo, mais sur le sens de cette esthétique.

Pour nous, la question "*le nouveau logo vous plaît-il ou non ?*" peut bien sûr être posée, mais elle serait, en fait, sans importance.

Un logo, certes, n'est pas une armoirie et il est aussi vrai qu'un logo, en tant que signe, doit être identifiable. Cependant, il nous semble prioritaire qu'à sa lecture, on puisse aussi identifier ce qu'il symbolise, surtout quand il s'agit d'un logo d'une collectivité publique.

Or, en sa présence soudaine et en le voyant se multiplier, nous demeurons perplexes. Par exemple, où est passée la ruche, le symbole collectif fort de notre ville, lequel relie, de facto et intimement, Chaux-de-Fonniers et Chaux-de-Fonnières ? De la ruche, il ne reste plus qu'une seule abeille, au surplus, qu'il faut découvrir à la loupe. L'individualisme est certes dans l'idéologie actuelle, mais faut-il s'y inscrire et atomiser ainsi le sens collectif ? Ce logo est interchangeable avec d'autres logos. Il participe à une uniformisation esthétique qui tend à effacer les références, en l'occurrence, notre ville et son histoire.

Dès lors, notre question est la suivante : pourquoi le Conseil communal s'engage-t-il dans cette direction ? Quelles sont ses raisons et ses buts ?

Pour nous, ce nouveau logo n'est pas un simple toilettage. Nous craignons plutôt un revêtement. En effet, après réflexion, nous nous étions mis d'accord, il y a quelques années, dans cette Assemblée même, sur l'idée que La Chaux-de-Fonds, pour exister ici et à l'extérieur, ne devait pas tenter d'imiter les images des autres, mais affirmer ses spécificités. Voulons-nous revenir à la précédente illusion ?

Enfin, et pour conclure, il y a la démarche adoptée qui, ainsi qu'elle a été perçue, n'a guère été ouverte ni consultative. On ne s'adresse, d'après ce que nous en savons, qu'à une seule entreprise, au demeurant extérieu-

re, puis, dans une sorte d'opération coup de poing, on affiche le produit en disant que c'est ainsi que notre identité s'affiche et jusqu'à en faire notre message de bienvenue aux visiteurs arrivant dans notre ville. Pourquoi n'avoir, par exemple, pas émis au moins deux propositions et organisé un débat test avec la population ? Changer le logo d'une collectivité publique, c'est toucher à l'identité de celle-ci. C'est pourquoi, il faut l'associer au projet pour qu'elle puisse s'y reconnaître. Ce n'est pas le choix qu'a fait le Conseil communal. Nous lui demandons, sur ce point également, de le motiver.

Puisse ainsi le Conseil communal nous apporter des réponses qui, nous l'espérons, permettront de clarifier, voire de nuancer les problèmes liés à ce nouveau logo. Je vous remercie.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais commencer par relativiser la polémique mentionnée dans le titre de l'interpellation du PLR "*Nouveau tollé*". Le Conseil communal a certes reçu des critiques sur la démarche, mais il a reçu presque autant de courriers de félicitations. J'aimerais vous en citer quelques-uns :

*"Après un examen attentif de votre nouveau logo, je le trouve esthétique et harmonieux, évoquant la modernité"*

*"Ce petit courriel pour dire que j'apprécie beaucoup le nouveau logo de la Ville, sobre, international, bravo !"*

A ce dernier, nous répondions que nous étions contents de ses commentaires parce qu'ils précédaient agréablement les critiques qui ne manqueraient pas d'arriver (nous nous y attendions un peu). On nous répondait "*La critique est le carburant de l'esprit d'entreprise, vive la super !*".

Voilà pour quelques-uns des encouragements reçus par le Conseil communal. Il n'y a donc pas eu que des critiques, il n'y a pas eu de tollé. Cela n'a pas pris l'ampleur que certains ont voulu donner comme sentiment. Si je dis "*de ce que certains ont voulu donner comme sentiment*", c'est que, pour le Conseil communal, le sentiment très clair est que la polémique a été attisée principalement par une journaliste dont l'un des proches est graphiste à La Chaux-de-Fonds. Elle n'a donné la parole qu'aux mécontents, de façon à l'instrumentaliser en faveur de sa thèse. Évidemment, ensuite, les réponses arrivent. Si vous vous souvenez de la façon dont le cortège des promotions a été traité dans la presse écrite locale, on voit d'emblée la façon dont on peut instrumentaliser ce type de thème. Cela atteste, en tous les cas, d'un parti pris, bien légitime pour les médias, mais nous souhaitons rappeler que, si le fait que la presse prenne un parti est légitime, il est peut-être bon que nous en soyons conscients et que nous le relevions au moment d'un débat comme celui-ci.

Des remarques, des commentaires et des critiques, dans ce genre de procédé, ne sont pas propres à la démarche entreprise par le Conseil

communal : des cantons (comme Fribourg ou Neuchâtel), des Villes (comme Neuchâtel ou Lausanne) ont entrepris des démarches similaires et ont enregistré des critiques similaires. Même La Chaux-de-Fonds, lorsqu'elle avait adopté le dernier logo en date, avait essuyé des critiques de la même nature... celui que l'on regretterait aujourd'hui avait provoqué des critiques de même nature lorsqu'il a été adopté. Ces critiques étaient donc, en partie, attendues, compte tenu des expériences faites ailleurs.

Pour nuancer les remarques faites par certains, j'aimerais relever que le Service des communes a confirmé la compétence du Conseil communal pour ce type de démarche. Il y a même fait référence, dans une réponse adressée à un député qui lui posait la question, au niveau national au début des années 2000 : Formellement, le Conseil fédéral est compétent pour adopter le logo de la Confédération, ce qu'il n'a du reste pas manqué de faire, le logo en vigueur au cours des années 90 étant bien différent, moins moderne que celui apparu au début des années 2000. Vous imaginez bien qu'au niveau de la Confédération, on n'a pas dû se poser trop longtemps la question de savoir si l'on associerait la population à la définition du nouveau logo.

S'agissant du choix de l'agence avec laquelle nous avons travaillé, j'aimerais rappeler ce qui a déjà été dit publiquement : le Conseil communal a sollicité des dossiers, non pas uniquement pour une démarche graphique, mais cherchait à s'associer les compétences de professionnels de la communication pour accompagner plusieurs démarches dont nous souhaitions assurer la cohérence entre elles. Nous avons effectivement des écoles d'art et nous avons d'ailleurs associé celle de La Chaux-de-Fonds lorsqu'il a fallu définir uniquement un logo pour l'agglomération urbaine du Doubs, entre Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Villers-le-Lac et Morteau. Nous ne renions donc pas les compétences qui sont ici. Mais, la question de l'identité graphique n'est qu'une partie de cette démarche, la déclinaison sur le site internet, qui est en cours, en est une autre. Il y a encore d'autres enjeux discutés avec la même agence. Nous cherchions donc des professionnels qui pouvaient nous accompagner sur l'ensemble de la démarche et pas uniquement des graphistes. Cela pose d'ailleurs quelques soucis, lorsque l'on travaille, dans ces cas-là avec l'Ecole d'art car le cycle des années scolaires crée des ruptures dans la démarche qui, souvent, se prolonge au-delà d'une année. Dans ce cas-là nous ne pouvions de toute façon pas choisir l'Ecole d'art.

Nous avons choisi parmi huit agences que nous avons sollicitées et qui nous ont envoyé un dossier, nous faisant part de ce qu'elles pouvaient produire comme services, compétences et expériences dans ces différents domaines. Sur ces huit agences, trois se trouvent dans le Canton de Neuchâtel (dont deux à La Chaux-de-Fonds) et les autres entre l'Arc lémanique et le canton de Berne. Il a donc été entrepris une démarche sur dossiers et c'est, à la satisfaction du Conseil communal, une agence du canton qui a

été retenue. Évidemment, nous aurions pu être encore plus satisfaits que ce choix se porte sur une agence de la ville, mais j'aimerais rappeler que se limiter strictement et toujours aux acteurs économiques de la ville ferait preuve d'assez peu d'ouverture et négligerait peut-être aussi le contribuable neuchâtelois du littoral, qui contribue pour plus de 10 millions à la santé de nos finances communales. Dire que l'on veut se refermer sur nous-mêmes pour ne travailler qu'entre nous, c'est un peu curieux, par rapport à la solidarité que nous demandons, dans d'autres circonstances, à la communauté et à la collectivité neuchâteloise. Du point de vue des orientations adoptées par le Conseil communal (et qui ne sont pas contestées) sur la façon de positionner la Ville de La Chaux-de-Fonds et de démontrer que c'est une ville d'ouverture, tous les signes de repli seraient un peu contradictoires avec l'image que nous souhaitons en donner.

J'ai évoqué la question de l'association du Législatif ou de la population, à propos de la Confédération. Une partie des démarches, du moins les intentions, a été annoncée dans le programme de législature. En septembre de l'année passée, à l'occasion d'interventions du Conseil général et auxquelles nous avons répondu, nous avons déjà évoqué la façon dont nous entendions solliciter les agences et l'ensemble de la démarche entreprise. Il est donc faux de dire aujourd'hui que le Conseil général n'a, à aucun moment, été renseigné sur ces questions. Vous pouvez vérifier, c'était en septembre de l'année dernière.

J'aimerais souligner aussi que le Canton de Fribourg, que j'évoquais tout à l'heure, n'a pas davantage associé, ni les députés, ni la population à une démarche de la même nature, puisque les députés ont découvert, dans la presse, les choix faits par le gouvernement. Comme je l'ai dit, la compétence du Conseil communal est confirmée sur ce point par le Service des communes. J'aimerais signaler au Conseil général que, chaque mercredi, parfois le jeudi quand le Grand Conseil siège, le Conseil communal traite plusieurs dizaines de points à son ordre du jour et le fait de manifester une volonté de communiquer, de partager les réflexions sur certains points, ne signifie pas que le Conseil communal va partager l'ensemble de ses décisions sur tous les points. Cela n'aurait pas de sens d'avoir un Exécutif, avec des compétences propres, si c'est cela que l'on entendait par une volonté d'informer.

Par rapport aux critiques entendues, le Conseil communal exclut aujourd'hui de revenir en arrière, comme cela nous est demandé. Je crois qu'une partie des critiques formulées et des questions posées avaient trait au budget mobilisé pour cette démarche. Il n'est pas question pour nous de jeter l'argent par les fenêtres en jetant à la poubelle ce qui a été fait et en recommençant. Mais, il y a d'autres motifs qui nous conduisent à penser que nous ne devons pas revenir en arrière.

D'abord, nous rappelons que ce qui a été remplacé... On rappelle les abeilles, on rappelle la ruche, mais, Mesdames et Messieurs, c'est ce logo,

que vous connaissiez (logo de l'Administration communale), que nous avons supprimé. Il n'y a ni abeille, ni ruche. Celui-ci (armoiries de la ville) reste et continuera d'être utilisé. Ce sont les armoiries prévues par le règlement de Commune et elles ne sont pas touchées. Celui que nous avons adopté, lui au contraire, comprend une référence à la ruche et aux abeilles, à plusieurs éléments du damier, aux onze quartiers et marque, en plus, la volonté d'ouverture et de rayonnement de la Ville par la Métropole horlogère. Les abeilles ne disparaissent pas, au contraire, on s'y réfère plus qu'avant, ce que d'autres ne font pas. La Ville de Neuchâtel a adopté une sorte de galet au-dessus du nom de Neuchâtel. Les galets ne font aucune référence, ni au chevron, ni à l'aigle figurant dans les armoiries de la Ville de Neuchâtel. La Ville de Lausanne, qui a un lion dans ses armoiries, a adopté un logo avec une succession de points rouges ... je ne vois pas bien la référence au lion ! Nous avons donc une démarche plus respectueuse des nos armoiries, dans lesquelles nous sommes allés chercher des références car nous savons que les Chaux-de-Fonniers y sont attachés. Encore une fois, il n'est pas question de supprimer les armoiries qui continuent d'être utilisées et d'être inscrites dans la réglementation communale, pour laquelle, il est vrai, nous n'aurions pas la compétence de décider de changements. De ce point de vue, cela mériterait un large débat au Conseil général et, vraisemblablement, je pense qu'il y aurait, dans ce cas, un référendum.

La Ville de La Chaux-de-Fonds a affirmé, dans son programme de législation, qu'elle entendait mettre en œuvre une solide démarche de communication affirmée. Peut-être l'a-t-elle un peu trop affirmée, en présentant cette nouvelle identité avec des oriflammes et des drapeaux pour faire en sorte que le plus grand nombre en prenne connaissance ? C'est une critique que l'on peut entendre très volontiers, et nous pouvons admettre une maladresse car, vraisemblablement, avec cette démarche, nous avons créé la confusion entre les armoiries et ce nouveau visuel. Les drapeaux ne seront plus utilisés, en tous cas là où on met d'habitude les armoiries, afin d'éviter cette confusion. Il n'est pas exclu que les oriflammes soient utilisés, de temps à autres, mais nous veillerons à afficher clairement les armoiries sur les drapeaux et oriflammes, dans toutes les circonstances officielles dans lesquelles on pavaise la Ville.

Par rapport à quelques critiques, qui ne sont pas formulées aujourd'hui par le Conseil général mais que nous avons lues dans la presse, le Conseil communal, in corpore, a travaillé avec l'agence. Cela n'est pas le fruit du travail de quelques fonctionnaires ou d'un Conseiller communal enfermés dans leurs bureaux. Le Conseil communal, à plusieurs reprises, a eu des rencontres avec l'agence qui l'a conseillé, nous avons eu des échanges, nous avons adopté des choix, nous sommes passés aux étapes suivantes. Il ne s'agit donc pas d'un travail isolé de quelques personnes qui auraient perdu la tête, mais bien d'un travail de l'ensemble de l'Autorité que

représente le Conseil communal, même si une série de choix a été faite par un groupe de projets, avant que cela ne remonte au Conseil communal.

S'agissant du choix esthétique, je n'ai pas besoin de vous convaincre que c'est, par définition, pour une part en tous cas, subjectif. Il serait bien évidemment inutile d'en débattre à 46 ici. Je n'insisterai pas davantage sur le fait que les références auxquelles nous faisons allusion sont aussi des références maçonniques, ce qui ne pose pas de problèmes particuliers au Conseil communal.

Nous avons entendu, notamment dans l'intervention du POP, le fait que nous aurions adopté une manière un peu "*marchande*" de faire la promotion de la Ville. Je ne veux pas contester le fait qu'il y ait des évolutions auxquelles le Conseil communal n'est pas totalement insensible. Nous pouvons en regretter certaines. Faut-il pour autant les ignorer et en rester systématiquement à l'écart ? Les débats de ces derniers jours au Grand Conseil montrent bien qu'il y a des références idéologiques et des réalités, et que nous devons essayer de marier les deux. En l'occurrence, la façon dont on fait la compétition entre les collectivités publiques, la promotion des collectivités publiques, n'est pas forcément la tasse de thé du Conseil communal. Néanmoins, il ne peut pas l'ignorer et je crois qu'il a fixé une limite assez claire. Si nous pouvons aller un bout dans cette démarche, ce que nous avons choisi résolument de faire, la limite c'est que le choix des prestations publiques ne doit pas dépendre de cette évolution. Il est exclu, pour le Conseil communal, de choisir les prestations à la population, en fonction d'une stratégie de promotion. Les prestations à la population doivent être définies démocratiquement, en fonction des besoins exprimés par les Chaux-de-Fonniers. En revanche, la façon de les présenter peut tenir compte des évolutions de la société qui nous entoure.

Si vous me permettez, j'aimerais faire une remarque un peu générale, en conclusion. Cette ville est, aujourd'hui, dans un pays où beaucoup de choses évoluent, notamment des enjeux, liés aux villes. Cette ville, qui s'est souvent définie comme *une ville à la campagne*, aujourd'hui, pour des raisons liées au développement de la Suisse, à la façon dont la vie de la Suisse se développe, a tout intérêt à mettre en avant, plutôt son caractère urbain, plutôt la vie citadine que le caractère campagnard. C'est un changement important pour la population. Cette ville qui, pendant longtemps, a vécu avec une population qui résidait, travaillait et passait ses loisirs à La Chaux-de-Fonds, accueille aujourd'hui des pendulaires qui travaillent, voit des habitants sortir pour travailler, accueille des touristes, accueille, de façon générale, des gens de l'extérieur. Cette ville, comme à un échelon supérieur la Suisse, a aujourd'hui des enjeux énormes dans ses relations extérieures. L'importance de l'action du Conseil communal sur le front extérieur fait qu'il est effectivement un peu moins disponible (il peut le regretter)

pour assurer une présence permanente définitive sur le front local. C'est un changement d'habitudes dans les relations entre la population et ses élus.

Et il y a des changements dans la manière de faire la promotion d'un espace territorial d'une collectivité publique. Ce sont des changements qui sont aussi importants dans la façon de concevoir une collectivité publique, sans forcément adhérer à toutes ces démarches. Le Conseil communal est convaincu qu'il doit prendre tous ces changements en considération, parce que c'est l'avenir de cette cité qui est en jeu. La démarche retenue ici fait partie de cette analyse de la part du Conseil communal. On peut accepter qu'elle soit contestée et il nous revient de l'expliquer, ce que nous avons tenté de faire ce soir. Nous souhaitons aussi que le Conseil général puisse entendre et comprendre ses préoccupations, qu'il s'en fasse aussi le relai dans la population et qu'il ne soit pas que le relai des préoccupations de la population à l'égard d'Autorités qui, par définition, feraient tout faux. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Sylvia Morel, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous ne sommes évidemment pas satisfaits. Nous regrettons le manque d'ouverture du Conseil communal car nous avons seulement appris qu'il ne mettrait plus ces oriflammes. C'est peut-être un petit plus, mais ce n'est pas grand-chose. Notre parti est en train de réfléchir et nous verrons si nous ne lancerons pas une initiative à ce sujet et ainsi, nous pourrions voir si, réellement, la presse a monté l'affaire ou si, finalement, la population partage votre avis ou le nôtre.

D'autre part, sur un mail, votre nouveau logo est illisible. Avec le noir, c'est presque un document funèbre. C'est un peu dommage et nous verrons la suite que nous donnerons à ce débat. Je vous remercie.

**Mme Pascale Gazareth, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne veux pas préjuger de l'état de satisfaction de M. Stähli. Je lui relayerai les arguments du Conseil communal. Nous restons, néanmoins, légèrement dubitatifs.

### **Interpellation urgente du groupe UDC Comptage des piétons en ville de La Chaux-de-Fonds**

(Voir texte au début du présent procès-verbal)

**M. Hugues Chantraine, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les comptages ont lieu ces jours-ci et il semble bien que l'urgence découle d'une simple logique, au risque de manifester un certain lobby. L'interpellation ne vise évidemment pas la mobilité douce, mais se

veut le garant que les choses sont faites dans un souci d'impartialité et de justesse. Merci.

**M. Daniel Musy, PS** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ne serait-il pas parfois urgent d'attendre ? Certains considèrent ici que chaque décision du Conseil communal hérisse le poil de leur épiderme. C'est chercher systématiquement le pou dans la paille, c'est ergoter sur des virgules. C'est ici fantasmer sur l'existence potentielle *du front de libération des piétons*, citoyens terroristes qui s'organiseraient en bandes pédestres pour faire vaciller les aiguilles des compteurs ! Non, Mesdames et Messieurs, le prétexte de l'urgence ne doit pas s'ériger en tribune... attendons donc sereinement la prochaine réponse du Conseil communal en fonction de l'ordre du jour normal. Nous nous opposons donc à l'urgence.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal, qui s'est réuni pendant la pause, a décidé, au vu de l'avance rapide dans les rapports, d'accepter toutes les urgences sollicitées ce soir. Il demande simplement que les interpellations 3 et 5 puissent être traitées simultanément. Il ne s'opposera à l'urgence sur aucun des points, quand bien même il peut admettre que l'urgence n'est pas toujours parfaitement motivée.

**Mme Mariette Mumenthaler, Verts** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'interpellation de l'UDC est inacceptable. Nous nous opposons à ce procès d'intention et nous exigeons que l'UDC retire son interpellation. De ce fait, nous combattons l'urgence.

**L'urgence est refusée par 23 voix contre 13.**

### **Interpellation urgente des Verts "Non-respect des mesures de sécurité sur les chantiers"**

(Voir texte au début du présent procès-verbal)

**M. Pierre-Yves Blanc, Verts** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'été étant bientôt terminé, les chantiers arriveront à leur terme, ce qui explique l'urgence sur ce point. Il y a également des personnes qui mettent leur santé en danger.

**L'urgence n'est pas combattue.**

**M. Pierre-Yves Blanc, Verts :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au mois de juin, le parti Socialiste est intervenu dans cette Assemblée, signalant que certains chantiers en ville n'étaient pas sécurisés. Ceci a aiguisé mon œil de simple habitant à la rue des Armes-Réunies et rue du Nord. Voyant un employé à torse nu, sans casque, sans protection auriculaire, avec une perforatrice, je me suis permis de m'approcher de lui pour lui dire qu'il devait protéger ses oreilles. Il n'a pas tenu compte de mon intervention et a continué à travailler. J'ai appelé le service communal en charge du suivi de ces chantiers. Apparemment, les choses ont bougé un peu, puisqu'ils avaient tous le casque, trois heures après.

Deux semaines après, je reviens de vacances et je vois un autre ouvrier, dans la même situation, utilisant la perforatrice sans aucune mesure de protection. J'ai pris contact avec la SUVA et avec le service communal. J'ai rencontré le chargé de sécurité de l'entreprise en question, le représentant de la SUVA, le chef de chantier et j'apprends alors qu'ils doivent tous porter des gilets fluos, un casque et des protections auriculaires. Ce sont des éléments qui ne sont pas respectés du tout et, apparemment, personne ne peut vraiment agir. Tout le monde renvoie la balle à l'autre et chacun a fait son travail d'information. De plus, les gens nous disent que le syndicat leur tombera dessus si on réagit en donnant une punition pécuniaire à l'ouvrier en question. Donc, personne ne peut rien faire.

J'ai appris que l'entreprise *Johnson & Johnson*, lors de travaux au Locle, avait inclus un élément dans leur contrat, stipulant que si les mesures de sécurité n'étaient pas respectées, elle se permettrait de faire une retenue financière sur le paiement des travaux. C'est ce que je propose aujourd'hui au Conseil communal.

**M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je remercie M. Blanc pour l'explication qu'il nous a donnée. Le Conseil communal partage ce souci et il est heureux de pouvoir répondre à cette interpellation.

Il est vrai que nous avons déjà discuté, dans cette salle, de ce problème. C'est un souci pour le Conseil communal car, effectivement, il est sensible au bien-être et à la sécurité des travailleurs sur les chantiers. Il souhaite que ces mesures de sécurité soient mises en action.

Lors de chaque réunion de chantier, différentes listes avec différents points doivent être traités. Parmi ces points, les mesures de sécurité sont systématiquement rappelées par le Conseil communal, au travers de son ingénieur ou du représentant de la Commune sur le chantier, et il est demandé si ces mesures sont mises en vigueur.

D'autre part, il y a une difficulté avec les entreprises générales (car il arrive souvent que l'entreprise, à qui nous avons confié les travaux, en sous-traite une partie). On dit à l'entreprise générale qu'elle doit informer

ses sous-traitants sur les mesures de sécurité. Vous imaginez donc bien que la possibilité de contrôler cet élément est relativement difficile.

Lors de chaque adjudication, le Conseil communal demande à l'entreprise de signer un document stipulant qu'elle s'engage à respecter les normes de sécurité.

Dès mon entrée en fonction, je me suis déplacé sur le chantier du POD et j'ai souhaité voir, sans rien dire, si l'employé, qui est sous la responsabilité de la Commune, contrôlerait le point de sécurité. Je n'ai absolument rien dit, afin de voir si ce point était mis en vigueur. Textuellement, lorsque nous avons passé les points, il a posé la question au responsable de chantier, qui lui a répondu qu'il avait donné les ordres et qui a exprimé son souci par rapports aux sous-traitants. Le responsable du chantier a fait remarquer que les personnes qui travaillent à l'intérieur d'une machine ne sont pas obligées de porter des protections auriculaires. Mais, cela n'entre pas du tout dans le cadre de ce que vous dites concernant les marteaux-piqueurs.

Vous savez qu'il y a eu des dépassements sur des chantiers l'année passée et différentes mesures ont été décidées. L'une d'elles consiste à écrire aux entreprises pour leur demander différentes choses. Le Conseil communal a souhaité que nous puissions avoir, en plus de ces écrits, une rencontre avec les principaux patrons des grandes entreprises de construction. Au départ, cette rencontre est surtout axée sur la rigueur et la manière dont on gère les chantiers, mais j'en profiterai, encore une fois, pour rappeler le souci du Conseil général et du Conseil communal concernant le respect des normes de sécurité, afin qu'ils contrôlent, d'une manière plus sérieuse, leurs ouvriers ou les ouvriers des sous-traitants.

Je vous propose que nous étudions l'éventualité d'une réserve financière avec le Conseil communal. Cela peut paraître, à priori, une bonne idée. Le but du Conseil communal est de faire en sorte que les ouvriers soient protégés et non pas économiser sur les chantiers en enlevant un peu d'argent à la fin pour punir. Il faut analyser si une retenue financière changerait les habitudes sur les chantiers ou non. Si une retenue financière ne change rien sur les chantiers, nous n'aurons pas atteint le but fixé.

**M. Pierre-Yves Blanc, Verts :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je réentends ce que j'ai entendu avec la SUVA, avec le chargé de sécurité : On fait de la prévention, on explique les choses, mais il n'y a pas vraiment de conséquences. Je veux bien croire au bien-fondé de la prévention, mais si rien ne se passe au bout du compte, je ne suis pas sûr que les choses soient suivies d'effets. Le Monsieur de la SUVA m'expliquait certaines règles (si le bruit dépasse 85 décibels, il faut mettre des protections, sinon, il n'y en a pas besoin, si c'est seulement pour 10 minutes, il n'y en a pas besoin...). Je lui répondais que si je ne mettais pas ma ceinture de sécurité, même pour 10 mètres, je suis amendable. Il faudrait

donc pouvoir intervenir chaque fois. Si, en zone bleue, une amende de CHF 40.– ne tombait pas à chaque infraction, je ne mettrais pas mon disque. Il n'y a donc pas de raison qui pousse ces gens à agir. C'est pour cela que j'ai souhaité qu'un élément financier intervienne. Merci.

### **Interpellation urgente "Notre démocratie, un droit, un devoir"**

(Voir texte au début du présent procès-verbal)

**Mme Mariette Mumenthaler, Verts** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le 18 mai 2010, nous avons adopté des modifications concernant les commissions intercommunales et la Commission d'urbanisme, en disant qu'il était important qu'elles fonctionnent bien car elles constituaient une merveilleuse plateforme d'échange et d'expression.

Nous demandons l'urgence aujourd'hui car nous avons constaté que plusieurs commissions ne remplissaient pas leur mission et il paraît important de demander aux membres du Conseil communal d'y remédier au plus vite.

#### **L'urgence n'est pas combattue**

**Mme Mariette Mumenthaler, Verts** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous sommes conscients que l'emploi du temps de nos Conseillers communaux est chargé, le nôtre aussi parfois. Mais, nous pensons vraiment que les Commission sont à privilégier dans l'organisation des agendas des différents Conseillers communaux.

**Mme Pascale Gazareth, POP** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. M. Théo Bregnard est malade ce soir, il m'a transmis son interpellation, mais pas le développement !

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les thèmes sont voisins et beaucoup de choses, dans ces deux interpellations, abordent les conditions et les motifs pour lesquels on réunit ou non les commissions, sur les objectifs que remplissent ces commissions et sur les questions de charge de travail ou d'organisation du Conseil communal.

Je rappelle que les règlements des commissions prévoient plusieurs types de commissions. Certaines sont des commissions de gestion, d'autres des commissions consultatives. Il y a aussi des intentions, des pratiques, des objectifs différents dans les dicastères. Certains privilégient les commissions dans lesquelles on discute de thématiques générales pour orienter l'action du Conseil communal, d'autres privilégient un dialogue

avec les commissions sur des objets précis, soit parce que le règlement le leur impose, soit parce que c'est le choix du directeur. Pour reprendre l'exemple de ce qui nous a occupé une partie de la soirée, dans le domaine des infrastructures, le règlement prévoit que chaque objet soumis au Conseil général doit préalablement être soumis à la Commission.

Si nous devons déposer, ce soir, un rapport urgent, alors que l'urgence est intervenue pendant l'été, il est évident que le respect de tous les délais de convocation, pour la Commission et pour la rédaction du rapport, était un peu difficile. Nous avons privilégié, dans ce cas-là, le fait de raccourcir un peu les délais réglementaires, plutôt que le respect de tous les délais et le renvoi en octobre des rapports urgents. Ceci est un exemple et il y en a d'autres.

Là, nous nous prononçons sur tous les objets soumis au Conseil général. Dans d'autres cas, il s'agit surtout de dossiers qui font l'objet d'une décision importante d'un service. Dans mon dicastère, par exemple, puisqu'il y est fait références quelquefois dans ces textes, la majorité des commissions sont consultatives et, à titre personnel, je privilégie un dialogue au sein des commissions sur des orientations sur des objets qui ont une portée générale, plutôt que sur des décisions concrètes. Il y a quelques réserves, notamment la Commission d'urbanisme. Vous avez accepté que celle-ci soit dorénavant une sous-commission qui se prononcerait sur chaque objet et que les questions politiques générales seraient traitées en Commission plénière.

Nous prenons des mesures d'organisation puisque, ces derniers mois, nous vous avons proposé de regrouper et de supprimer des commissions, ainsi que de déléguer à des sous-commissions, des éléments qui doivent avoir une certaine régularité.

Dans mon seul dicastère : Commission d'urbanisme et sa sous-commission, Commission de l'économie, Commission de la salubrité et du feu, Commission de l'énergie, Commission intercommunale, Commission intercommunale de l'aménagement du territoire, Commission financière et sa sous-commission et la Commission foncière dont nous avons prolongé l'existence au-delà de ce qui était prévu par le règlement.

Nous avons essayé de simplifier ce système. J'aimerais relever que les retards ne sont pas seulement au niveau du Conseil communal, puisqu'aujourd'hui, nous ne connaissons pas encore la composition complète de la Commission d'urbanisme. Nous avons sollicité l'ensemble des partis, certains ont répondu, d'autres pas. La Commission d'urbanisme ne peut donc pas être réunie aujourd'hui en plénière, dans sa nouvelle composition.

La Commission de la salubrité et du feu a vu son règlement contesté par un service cantonal. Cela a fait l'objet de plusieurs allers-retours et finalement, cela a donné lieu à un écrit entre le Conseil communal et le Conseil d'État, comme autorité de ratification, qui a confirmé, il y a quelques mois, qu'il ratifierait, mais la ratification n'a toujours pas eu lieu ! Nous

avons parfois quelques soucis dans l'élaboration des bases des commissions. En l'occurrence, une année après, nous n'avons toujours pas la sanction de ce règlement, quand bien même, on nous a assuré qu'elle viendrait !

S'agissant de la Commission de la salubrité et du feu, on dit que les quidams sollicitent les commissaires en se demandant pourquoi ils n'ont pas de réponse. Je rappelle que dans ces commissions, depuis très longtemps et parce que nous ne sommes pas dans une commune de 500 habitants où elle peut s'occuper de tous les immeubles, la Commission prévoit une délégation de compétence aux inspecteurs et une concentration du travail de la Commission sur les thématiques générales.

Il est vrai que des citoyens écrivent à la Commission, avec pour adresse "*Conseil communal*" et nous ne renvoyons pas à chaque commissaire, mais aux inspecteurs pour traitement. Je vous donne le dernier cas en date : On m'interpelle le 27 août, quand un courrier, daté du 26, est le dernier acte des échanges entre le Conseil communal et les inspecteurs. Le quidam en question n'est pas content de la façon dont on traite le dossier, mais l'affaire n'est pas terminée ! Nous avons eu plusieurs échanges de courriers, durant plusieurs mois, l'avant-dernier, le 18 août, le dernier le 26 août... et le 27 août, un commissaire me demande pourquoi nous ne traitons pas ! Évidemment, vous comprenez bien que chaque mécontentement d'un quidam n'est pas forcément l'expression d'un dysfonctionnement grave au niveau de l'organisation du Conseil communal, du dicastère ou des services.

A titre personnel, je préfère largement entendre, même si ce n'est pas un immense plaisir, une frustration sur le rythme de convocation des commissions que sur le temps que l'on y perd car on n'a pas les réponses ou parce que l'on se demande ce que l'on est venu y faire, les objets à traiter ayant déjà été entendus trois fois. Il est vrai que ces derniers mois, quelques séances de commission ont été annulées, considérant que lorsqu'un dossier n'a pas avancé aussi vite qu'on l'avait imaginé, cela ne sert à rien de convoquer une commission pour refaire le débat de la dernière séance en attendant la prochaine. Cela nous paraît être inutile pour les Commissaires, une perte de temps qui aggrave les problèmes de surcharge pour le Conseil communal et les services et c'est du temps et de l'argent pour les fonctionnaires qui y participent.

S'agissant des retards plus administratifs, sans chercher d'excuses, je vous donne quelques mots d'explications sur ce qu'est le quotidien du Conseil communal, singulièrement de la Présidence, ces derniers mois. Tout d'abord, deux collègues qui quittent le Conseil communal et deux nouveaux qui arrivent. C'est du temps passé à intégrer, reformer une équipe, etc... Ensuite, le départ annoncé et assez bien géré du Vice-chancelier et de la Chancelière. Puis, dans un objet majeur pour l'avenir de La Chaux-de-Fonds, une crise importante au niveau du Réseau urbain neuchâtelois

décapité successivement de l'Adjointe à la direction, du Directeur et du Président. Il se trouve que le Président de la Ville de La Chaux-de-Fonds fait partie du Comité directeur et de son bureau et que cela prend du temps de gérer ce genre de situation. Vous n'ignorez pas que le nombre de dossiers stratégiques ouverts au plan cantonal depuis quatre ou cinq ans est aussi extrêmement important. Nous avons une présence assez marquée sur le front extérieur. Je ne veux pas faire l'inventaire pour essayer de donner de l'importance à l'activité du Conseil communal ou de celui qui vous parle, mais, à titre personnel, ces dix derniers jours, j'ai été en contact plusieurs fois :

- ~ avec le RUN dans les séances auxquelles je viens de faire allusion,
- ~ avec la Métropole Rhin-Rhône, pour discuter de questions de transport, notamment pour savoir si La Chaux-de-Fonds allait se faire "*doubler*" avec des connexions du Canton de Neuchâtel uniquement à Dijon ou si nous allions réussir à répondre à la motion de M. Musy pour que la connexion sur Besançon puisse se faire,
- ~ avec la CTJ, durant pratiquement une demi-journée,
- ~ avec la Présidente de la région Franche-Comté,
- ~ avec les CJ pour les débats importants que j'ai évoqué tout à l'heure,
- ~ avec des autorités de villes avec lesquelles nous devons créer des alliances si nous ne voulons pas être complètement isolés en Suisse, en l'occurrence Lausanne et Zürich,
- ~ avec le Réseau des Villes pour des réunions importantes au niveau de l'Arc jurassien,
- ~ avec Morteau,
- ~ avec l'Association Jura-Trois lacs au niveau du tourisme,
- ~ avec les offices cantonaux, notamment pour parler de transport avec l'Office cantonal des transports.

Cette liste ne sert pas à trouver des excuses, mais à démontrer qu'il y a parfois des circonstances qui expliquent que nous sommes un peu moins présents au niveau local. Nous nous en excusons lorsque cela fait un peu trop pour les citoyens qui ne comprennent pas pourquoi ils n'ont pas de réponse. Mais, il y a des enjeux qui ne sont pas immédiatement perceptibles pour la population, mais néanmoins identifiés comme importants et sur lesquels nous pensons que nous devons aussi passer du temps.

Je souhaiterais préciser, pour éviter que l'on ne cible trop dans ce genre d'intervention, que dans le dossier des *Endroits*, c'est le Directeur de l'urbanisme qui a répondu, car la question principale était "*pourquoi avez-vous autorisé le démarrage du plan de quartier, alors que l'infrastructure n'était pas complètement à jour ?*"

Ce dossier a été traité d'un bout à l'autre par deux dicastères, avec une série de difficultés intervenues dans les deux dicastères. Je souhaiterais donc simplement que, dans les interventions, on ne cible pas un seul dicastère, en laissant penser qu'il n'y a des problèmes qu'à un seul endroit, en l'occurrence celui lié aux circonstances de la présidence que je viens de rappeler. Merci de votre attention.

**Mme Mariette Mumenthaler, Verts** : Je suis satisfaite. Cependant, j'aimerais demander s'il est possible d'informer un peu mieux les commissaires en leur expliquant pourquoi les séances sont supprimées. Cela éviterait peut-être un certain flou.

**Mme Pascale Gazareth, POP** : Je ne peux pas m'exprimer pour Monsieur Bregnard. Quant à moi, j'estime que nous n'avons pas eu vraiment de réponses sur les derniers points de l'interpellation. Nous comprenons la charge de travail, mais le Conseil communal est un collège et il y a peut-être des solutions pour essayer de mieux répartir cette charge.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines)** : J'aimerais dire à Madame Mumenthaler que si la réponse essaie de donner une série d'explications, nous ne restons pas insensibles à ce genre d'interventions. Nous essayerons donc d'informer un peu mieux les commissions.

Par exemple, l'annulation de la dernière Commission de l'énergie a été accompagnée d'un rapport d'une page et demi sur l'état des dossiers en cours, afin que les commissaires soient informés sur les derniers thèmes traités.

Je ne crois pas que la liste des enjeux que j'ai évoqués doit vous donner le sentiment que nous mettons le feu partout, mais, au contraire, d'essayer d'éviter que le feu ne prenne.

J'ai évoqué le fait que nous aimerions limiter ou regrouper certaines commissions et cibler davantage leur rôle. On peut également veiller à déléguer un peu plus à certains services.

J'aimerais rappeler que le Conseil communal, il y a quelques mois, voire quelques années, a proposé au Conseil général de revenir à un système de présidence fixe qui permettrait de répartir un peu mieux les charges de la présidence et d'en tenir compte dans la répartition des dicastères. Cette question est désormais dans votre camp.

## **Motion**

### Vitrine de notre industrie

*Avec l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco, quelques touristes sont venus visiter notre ville.*

*Nombre d'entre eux s'étonnent de ne pouvoir acquérir d'objets représentatifs de la production locale.*

*Sans tomber dans le déballage des produits du terroir, il serait assez judicieux d'ouvrir une petite échoppe en partenariat avec les acteurs locaux, pour proposer quelques exemples de notre savoir faire industriel.*

*Bien sur, des problèmes de sécurité ou d'exclusivité de marques ne sont pas anodins, mais quoi de plus frustrant pour un visiteur, de repartir du pays de l'horlogerie sans un échantillon qui fait tic-tac ...*

*Le conseil communal est donc prié d'étudier la pertinence d'un tel point de vente, et, le cas échéant, d'examiner les diverses possibilités de mettre sur pied, en accord avec les industriels de la région, une vitrine de vente de quelques produits manufacturés ici.*

*Hughes Chantraine, Jean-Charles Legrix, Michel Hess, Adrien Steudler*

**M. Hugues Chantraine, UDC** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le texte de la motion est assez explicite, néanmoins, une petite précision semble utile. La motion a volontairement été rédigée avec simplicité pour laisser la marge de manœuvre la plus ouverte possible au Conseil communal.

Maintenant, on peut se demander si cette échoppe est réellement du ressort de notre exécutif ou non, mais une chose reste certaine, le développement de la Ville est de sa compétence. Si la Ville ne peut mettre sur pied une telle activité, elle a les moyens de donner l'impulsion nécessaire à sa réalisation. Ce simple geste nous satisferait déjà. Je vous remercie.

**M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et ressources humaines)** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal acceptera de traiter cette motion comme une demande d'étude. C'est une préoccupation qu'il partage, mais les réponses ne sont pas simples.

Si les impulsions auxquelles vous faites allusion sont nécessaires, jusqu'ici, visiblement, elles n'ont pas été suffisantes. Cette préoccupation a été exprimée hier encore dans la Commission économique. Nous avons déjà annoncé à cette occasion que la motion serait acceptée.

**La motion est adoptée tacitement.**

**M. Marc Schafroth, Président** : Avant de lever la séance, je demande aux présidents de groupe de passer vers le bureau pour une information. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée.

**Séance levée à 22h15.**

Le président :  
Marc Schafroth

La secrétaire :  
Aline Fleury

La secrétaire-rédactrice :  
Sylvia Ruchat